



RAPPORT ANNUUEL 2024



Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	3
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	5
LES PERFORMANCES DE 2024	8
CONJONCTURE ECONOMIQUE	10
CHIFFRES CLES :	18
INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION	20
Parc de production	20
Réseau de transport	21
Réseau de distribution	21
Activité Industrielle	22
• Production :	22
• Consommations de combustibles RI Senelec :	30
• Dépenses de combustibles et coût variable du kWh :	32
• Mouvements d'énergie :	34
• Qualité de service :	35
ACTIVITE COMMERCIALE	40
Clientèle :	40
Ventes D'énergie :	40
Chiffre d'affaires sur les ventes d'énergie :	41
Prix Moyen :	41
Rendement : Le rendement brut de Senelec a connu une dégradation de 0,05 point, il passe de 81,22% à 81,18%	42
Recouvrement : Répartition du CAE et des Encaissements en 2024	42
RÉSULTATS COMPTABLES :	44
Soldes Intermédiaires de Gestion (S.I.G)	44
Compte de Résultat :	46
BILAN SOCIAL	48
Mouvements du personnel	49
Formation et encadrement	50
Conditions de travail d'hygiène et de sécurité	51
ANNEXES	52

Sigles et Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands travaux
ASEA	Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ou APUA en anglais)
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BT	Basse Tension
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CTPI	Comité Technique Permanent de l'Interconnexion (Manantali)
CFPP	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CPE :	Commission Permanente des Eaux
COMDIR	Comité de Direction
DC1	Délégation Centrale Dakar 1
DC2	Délégation Centrale Dakar 2
DC3	Délégation Centrale Dakar 3
DGC	Délégation Grand Compte
DP	Direction Production
DRCE	Délégation Régionale Centre Est
DRCO	Délégation Régionale Centre Ouest
DRN	Délégation Régional Nord
DRS	Délégation Régionale Sud
EEEOA	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain
EDG :	Société d'électricité de Guinée
EDM :	Société d'électricité du Mali
IPP	Indépendant Power Producer
IPC	Indice des Prix à la Consommation
KFW	
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MT	Moyenne Tension
MWh	Méga wattheures
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PFNL	Production Facturée Non Livrée
PLNF	Production Livrée Non Facturées
RI	Réseau Interconnecté de Senelec
RNI	Réseau Non interconnecté de Senelec
SOGEM	Société de Gestion des Ouvrages de Manantali
SOMELEC	Société d'électricité de la Mauritanie
SDE	Sociétés d'Electricité du RIMA
TCCAIE	Taux de Couverture du Chiffre d'Affaires Encaissables
WAPP	West African Power Pool



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Chers partenaires et collaborateurs de la Société nationale d'électricité du Sénégal,

C'est avec un grand honneur que je vous présente le Rapport Annuel de SENELEC pour l'année 2024. Ce document retrace non seulement nos réalisations, mais aussi les défis que nous avons surmontés et les perspectives pour l'avenir de notre entreprise et du secteur de l'énergie au Sénégal.

2024 a été une année marquante pour notre société. Nous avons consolidé nos efforts pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'électricité sur l'ensemble du territoire national, en déployant des projets ambitieux qui visent à moderniser nos infrastructures, à accroître la production d'énergie et à promouvoir des solutions énergétiques durables et respectueuses de l'environnement. Grâce à ces investissements, nous avons réussi à renforcer notre réseau de distribution, améliorer la résilience de notre production et garantir une fourniture d'électricité fiable, même dans les régions les plus reculées du pays.

Notre engagement en faveur de la transition énergétique s'est également intensifié en 2024. Nous avons mis en œuvre des initiatives visant à diversifier notre mix énergétique en intégrant de nouvelles capacités solaires dans notre portefeuille de production. Ces efforts visent à répondre aux défis du changement climatique tout en soutenant la croissance économique du Sénégal et en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable de notre pays.

Cependant, malgré ces progrès, plusieurs défis demeurent. Le contexte mondial, marqué par la volatilité des prix de l'énergie et des ressources, a un impact direct sur nos coûts de production. Nous avons dû faire preuve d'adaptabilité et d'innovation pour continuer à offrir à nos clients un service

de qualité à des tarifs compétitifs. Nous restons déterminés à travailler avec l'État du Sénégal, nos partenaires et nos collaborateurs pour relever ces défis avec résilience et efficacité.

L'une de nos priorités majeures reste l'amélioration de la satisfaction de nos clients. Nous avons continué à investir dans la digitalisation et la modernisation de nos services afin de rendre l'accès à l'énergie plus simple et plus rapide. L'année 2024 a vu la mise en place de nouveaux canaux de communication et de paiement en ligne, permettant ainsi à nos abonnés d'interagir avec SENELEC de manière plus fluide.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes nos équipes pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leur travail acharné, même dans des conditions difficiles, est la clé de notre succès. Je remercie également l'État du Sénégal pour son soutien constant et son rôle de catalyseur dans la transformation du secteur de l'énergie. Nous restons engagés à poursuivre notre mission d'assurer une couverture électrique équitable et durable pour l'ensemble de notre population.

Enfin, en 2024, nous avons pris un nouvel élan pour construire un avenir énergétique plus durable, inclusif et résilient pour le Sénégal. Ensemble, nous continuerons à illuminer l'avenir et à offrir à chaque citoyen la possibilité de bénéficier de l'énergie comme levier de développement personnel et collectif.

Je vous invite à consulter ce rapport pour plus de détails sur nos actions, nos résultats.

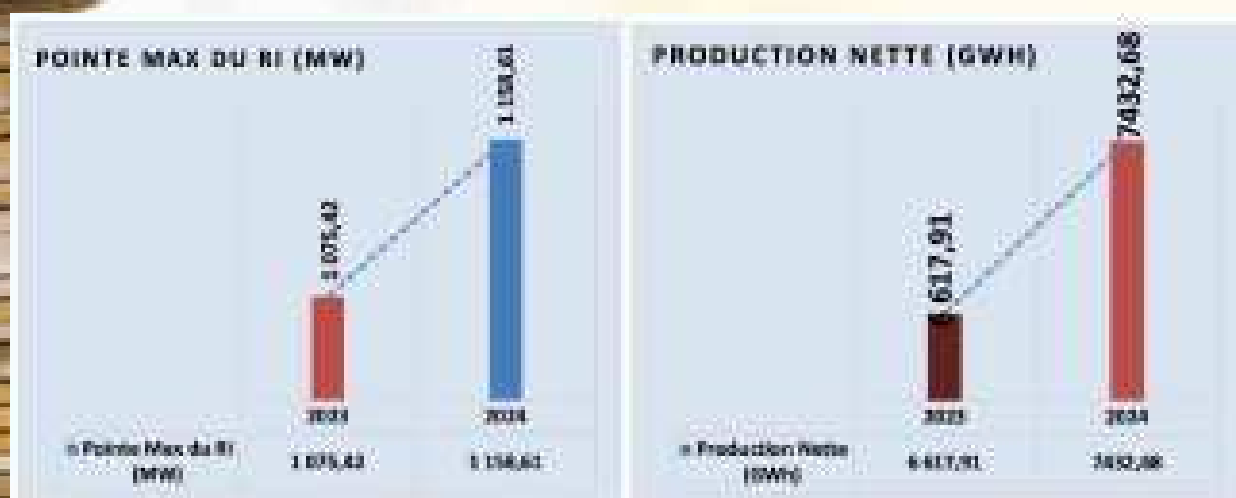
Avec toute ma reconnaissance et ma détermination,

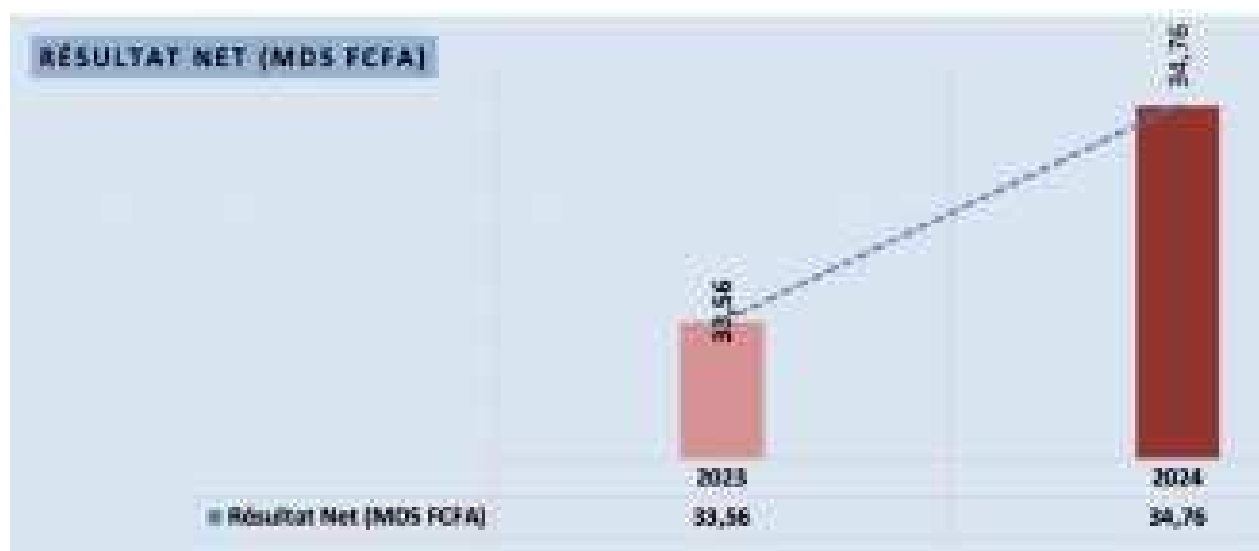
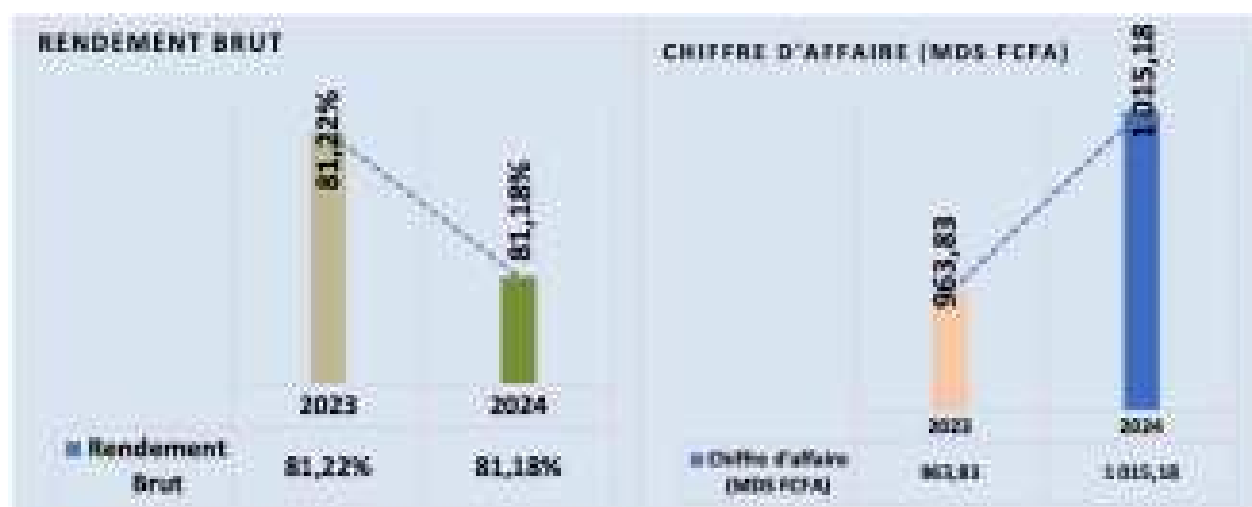
Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION	HABIB SY ABDOULAYE SAMB MOUSSE SOW CHEIKH NIANE IBRA BA AMADOU TIDIANE DIAW MAMOUR FALL PAPA MOCTAR SARR FODE NDAO MADE SADIO DIOUF PAPA SAMBA BA	PRESIDENT MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE MEMBRE
COMITÉ DE DIRECTION	Papa Toby GAYE Thierno Omar KANE Bassirou SYLLA Moustaph Baidy BA Fatou Madiama NDIAYE Tabara NDOYE Abdou kader KANE El Hadji Malick DIALLO Mbaye DIEYE Fatou MBOW LY Mariétou Thiam Djibril NDOYE Nicola Ismaela NIANG Ibrahima DIACK Saer Diabou DIOP Ndéye Fatou SARRE Aboubakrine NIANG Djiby DIENG Marème DIAGNE Samba DIENG Moustapha DIEYE Arona BALDE Fatou Kiné THIARE Elhadji Amadou WADE Alioune Ibrahima BA Léonce Sambou Faty DIALLO Mam Singui SARR Abdourahimou NDIAYE Ahmedoune Dit Dah DIAGNE	Directeur Général Secrétaire Général Directeur Principal Directeur Principal Directrice Principale Directrice Principale Directeur Principal Directeur Principal Directeur Principal Directrice Principale Directrice Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directrice Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Directrice Directeur Directeur Directeur
COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG Sénégal Mazars Sénégal	



Les performances de 2024







Conjoncture économique

Depuis la reprise post-Covid en 2021, l'économie mondiale est entrée dans une phase de ralentissement. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement accentuées par les tensions géopolitiques, notamment le conflit russo-ukrainien et la crise au Moyen-Orient, ont constitué une série d'événements déstabilisants pour la croissance mondiale. Celle-ci a été aussi fragilisée en 2024 par les écarts de dynamisme entre secteurs d'activité et entre économies. En effet, les services ont réalisé de bonnes performances face à la faiblesse chronique de l'activité dans le secteur manufacturier. De même, les écarts de croissance notés entre les principales économies se sont répercutés sur la croissance en 2024. Néanmoins, l'économie mondiale a relativement bien résisté en 2024, malgré une décélération. L'activité a, en fait, profité du mouvement de désinflation et des baisses de taux d'intérêt de la plupart des grandes banques centrales suite aux politiques restrictives destinées à entretenir l'inflation, entraînant un regain de la consommation dans les pays avancés. Selon le Fonds monétaire International (Fmi), la croissance du PIB mondial est estimée à 3,2% en 2024, marquant un repli de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2023. Dans les deux grands blocs, la croissance des pays avancés est restée stable à son niveau de 2023

avec une production en hausse de 1,7% alors que celle des pays émergents et en développement a ralenti à 4,2% relativement à la croissance de 4,4% enregistrée en 2023.

En zone euro, l'activité a connu une amélioration par rapport à 2023, mais a été moins dynamique qu'aux Etats-Unis. Les difficultés dans le secteur manufacturier, bien que compensées par la bonne tenue de l'activité dans les services, ont limité la reprise en 2024.

Après une croissance de 0,4% en 2023, l'économie de la zone euro a encore enregistré une Ralentissement de l'économie mondiale modeste croissance de 0,8% en 2024, grâce principalement à la consommation favorisée par le ralentissement de l'inflation et la résilience du marché de l'emploi. Au sein de la zone euro, des écarts de croissance sont notés entre les principaux Etats membres. En effet, l'économie espagnole a encore affiché une solide croissance de 3,1%, contre 1,1% pour la France, 0,6% pour l'Italie et -0,2% pour l'Allemagne. Au quatrième trimestre 2024, le PIB de la zone euro a cru de 0,9%, soit le même rythme de progression qu'au troisième trimestre 2024.

Sur le marché monétaire, la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) ont initié leurs cycles d'allègement des taux d'intérêt en 2024. Aux États Unis comme en zone euro, les baisses de taux se sont déclenchées en raison de la tendance à la désinflation. Les progrès sur le marché du travail aux États-Unis ont également poussé la Fed à ouvrir la voie à l'assouplissement de sa politique monétaire. Ainsi, après une première baisse d'un demi-point de pourcentage (0,5%) en septembre, suivie de 25 points de base en novembre et en décembre 2024, les taux directeurs de la banque centrale américaine se sont établis dans un intervalle compris entre 4,25% et 4,50%.

Sur le marché des changes, le dollar américain a subi une légère dépréciation face à l'euro en 2024. En effet, sur cette période, le dollar est ressorti affaibli de 0,04% à 0,924 euro. Cette évolution quasi nulle de la parité USD/EUR traduit les gains de l'euro enregistrés durant les trois premiers trimestres de 2024 contrebalancés par le renforcement du dollar depuis le mois de septembre. L'euro a profité de l'embellie de la zone euro en début d'année mais également des tensions sur le marché de l'emploi aux États-Unis. La vigueur de l'économie américaine au dernier trimestre 2024, notamment sur le marché du travail et la consommation, et l'issue des élections présidentielles ont renchéri le billet vert par la suite. En comparaison aux autres grandes devises des principales économies avancées, le dollar s'est également déprécié par rapport à la livre sterling (-2,7%) mais a nettement progressé de 7,8% vis-à-vis du yen.

Au titre de l'inflation mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), elle a de nouveau ralenti en 2024 dans les économies avancées. En effet, les prix

à la consommation de l'ensemble des pays de l'OCDE ont connu une hausse moyenne annuelle de 5,2% après 6,8% en 2023 et 9,5% en 2022. La régression de l'inflation en 2024 est principalement imputable aux reculs des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+4,6% après 10,4%) et, dans une moindre mesure, des produits sous-jacents (+5,7% après 7,0%). À l'inverse, les prix de l'énergie se sont redressés de 0,6% après une baisse de 0,9% en 2023.

Sur le marché des matières premières, les cours mondiaux ont connu un recul en 2024 du fait principalement des produits énergétiques de base. Les tensions géopolitiques au moyen orient et le maintien des coupes de production de l'OPEP+ n'ont pas renchéri les cours du pétrole. En outre, le marché de l'or noir a été contraint par un ralentissement de la demande mondiale, particulièrement celle de la Chine. Ainsi, en 2024, les cours des matières ont fléchi de 3,6%, sous l'effet de la diminution des prix des produits énergétiques (-5,9%), notamment le pétrole (+3,4%) et le gaz naturel (+15,8%). Concernant les matières premières non énergétiques, elles se sont renchéries de 1,0%, sous l'effet des cours des produits agricoles (+2,6%) et des métaux et minerais (+1,7%). En rythme trimestriel, les cours des produits de base ont globalement diminué de 1,6% au quatrième trimestre, à la suite du recul des prix des matières premières énergétiques (-4,4%). Pour ce qui est des produits alimentaires, les cours ont baissé de 8,5% en 2024, en raison du recul des cours des céréales (-15,9%) et des « huiles et farines » (-10,9%).



FÊTE DU CLIENT

Senelec célèbre l'excellence commerciale et étend sa certification ISO

Les 10 et 11 janvier 2024, Senelec a organisé sa traditionnelle Fête du Client, mettant à l'honneur les agences de Rufisque et de Saly pour leurs performances. L'événement, présidé par le Directeur général Papa Mademba Bitéye, a été marqué par l'annonce majeure de l'extension de la certification ISO 9001 version 2015 à l'ensemble des agences commerciales, une première en Afrique de l'Ouest pour une société d'électricité.

Cette distinction consacre les efforts continus de Senelec pour renforcer sa qualité de service et développer une nouvelle approche relation-client basée sur l'anticipation, le conseil et la proximité. Le Directeur général a salué l'engagement des équipes, les témoignages positifs des clients, ainsi que le soutien des autorités nationales.



Sécurité incendie à l'immeuble Seydina KANE

Senelec a procédé à la mise en place d'un système de sécurité incendie de dernière génération à l'immeuble Seydina Kane, classé IGH. Ce dispositif, comprenant un système de détection et un centralisateur de mise en sécurité, vise à prévenir tout risque d'incendie et à protéger les occupants, les équipements et les données critiques de l'entreprise. Une cérémonie de réception a eu lieu le 6 février 2024, suivie d'une démonstration pratique à destination des agents.



Appui à l'Académie nationale des sciences

Le 15 février 2024, Senelec et l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) ont signé un protocole d'accord officialisant l'octroi gracieux de deux étages (1 200 m²) du futur immeuble « Constellation » à l'Académie. Ce geste s'inscrit dans une vision de valorisation du patrimoine immobilier de Senelec et de soutien aux institutions scientifiques nationales. En attendant la livraison, Senelec assurera la location provisoire d'un plateau de bureau pour l'ANSTS.

Tournée du Ministre du Pétrole et des Énergies

Le 5 mars 2024, le Ministre du Pétrole et des Énergies a inauguré à Sarème (Gossas) la première mini-station SSVT/PVT dans le cadre d'un ambitieux projet d'électrification de 300 villages à proximité des lignes Haute Tension. Ce projet, d'un coût global de 78,4 milliards FCFA, porté par Senelec en partenariat avec Ets ALGA SARL, SIEMENS et TRENCH, vise à accélérer l'accès universel à l'électricité grâce à une technologie innovante permettant d'alimenter les localités rurales sans recourir au réseau Moyenne Tension.

Dans la même dynamique, le Ministre s'est rendu sur le site du poste Touba 2, dont les travaux sont réalisés à 85 % et dont la mise en service a été effective en juillet avec une puissance de 160 MVA pour sécuriser durablement l'alimentation électrique de la ville sainte et soutenir ses projets structurants.



Signature du contrat Senelec – ELTON

Dans le cadre de la stratégie « Gas to Power », Senelec a signé un contrat de 5 ans avec ELTON pour l’approvisionnement en GNL, en attendant le gaz domestique prévu en 2028. Ce partenariat permettra d’alimenter les centrales de Cap des Biches, puis d’autres sites éloignés, contribuant ainsi à la baisse des coûts de production et à la souveraineté énergétique du pays.



Hommage au Directeur général sortant, Papa Mademba Bitéye

Le 3 juillet 2024, le personnel de Senelec a rendu un vibrant hommage à Papa Mademba Bitéye, Directeur général de 2019 à 2024. En présence des anciens Directeurs généraux, du personnel et des partenaires, la cérémonie a permis de saluer ses nombreuses réalisations en faveur de l’entreprise, du personnel et des retraités. Son successeur, Papa Toby Gaye, a exprimé son engagement à poursuivre les efforts de modernisation et de performance à travers le nouveau plan stratégique 2026-2030.

6ème Rencontre des opérateurs de l’OMVS

Les sociétés d’électricité du Sénégal (Senelec), de la Mauritanie (Somelec) et du Mali (EDM), interconnectées via la SOGEM, se sont réunies à Dakar du 15 au 27 juillet 2024 pour renforcer la coordination d’exploitation et intégrer davantage les énergies renouvelables dans leur réseau commun.



Projet de Transport du MCA Sénégal II

Le secrétaire d'État adjoint des États-Unis, Kurt Campbell, a salué le bon avancement des travaux d'infrastructures énergétiques financés dans le cadre du compact MCC, lors d'une visite au Cap des Biches, le 17 juillet 2024. Ce projet vise une meilleure qualité de l'électricité et l'accès universel à l'énergie.



Atelier d'échanges et de partage sur le Woyofal

Face aux incompréhensions liées au système de facturation du prépaiement, Senelec a organisé une série d'ateliers d'information et d'échange (23, 24 et 31 juillet 2024) avec les associations de consommateurs, le Comité national de dialogue avec la clientèle (CNDC) et les journalistes. Ces rencontres ont permis de clarifier les variations tarifaires du Woyofal, de faire des démonstrations pratiques et de promouvoir des gestes d'économie d'énergie. La direction principale commerciale et la direction de la communication et du marketing ont salué l'engagement des participants et réaffirmé leur volonté de généraliser le Woyofal.

Signature d'un partenariat avec l'Hôpital Principal de Dakar pour la construction d'un centre des grands brûlés

Le 2 octobre 2024, Senelec, à travers sa Fondation, a signé un protocole d'accord avec l'Hôpital Principal de Dakar pour la construction d'un centre hospitalier dédié aux grands brûlés. Cette initiative s'inscrit dans la démarche RSE de l'entreprise, avec pour objectif de réduire les évacuations sanitaires et la mortalité liées aux brûlures graves. La cérémonie s'est tenue en présence des autorités civiles et militaires, et du Directeur général, Pape Toby Gaye.



Inauguration de la sous-station 30 kV de Saint-Louis

Prévue le 10 octobre 2024, l'inauguration de la nouvelle sous-station de Saint-Louis s'inscrit dans le cadre du Programme de Promotion de l'Efficacité Énergétique et de l'Accès à l'Énergie. Financé à hauteur de 5,8 milliards FCFA avec l'appui de la coopération allemande (KfW), ce projet vise à améliorer l'infrastructure électrique, la qualité de service et l'accès à l'électricité pour les services sociaux de base et les activités économiques.



PROJET MCAC-SÉNÉGAL II

Une avancée décisive avec le câble sous-marin

Le 7 octobre 2024, une visite officielle a été effectuée à bord du navire CMOS Installer, en charge de l'installation du câble sous-marin dans le cadre du programme MCAC-Sénégal II destiné au projet Transport d'électricité. La délégation était composée du directeur de cabinet du ministre de l'Énergie, du pétrole et des mines, de l'ambassadeur des États-Unis, du Directeur général de Senelec, de représentants de MCC, de MCAC-Sénégal II, et du Port autonome de Dakar.

Ce câble, d'une capacité de 600 MVA, représente un jalon stratégique dans la modernisation du réseau électrique sénégalais, particulièrement pour répondre à la forte demande de la région de Dakar. Il contribuera à garantir une électricité stable et de qualité, essentielle pour le développement industriel et économique du pays.

Clôture du programme de formation Senelec – EDG – Building Business

La clôture de la première édition du programme de formation conjoint entre Senelec, Électricité de Guinée (EDG) et le cabinet Building Business s'est tenue le 11 novembre 2024 au Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP).

Lancé en août, ce programme a permis de renforcer les compétences de 84 agents d'EDG dans la gestion et l'exploitation du système électrique guinéen. Il est aussi attendu le lancement d'un projet d'envergure: le parcours de certification dans les domaines clés de l'électricité, appuyé par la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir ces formations.







CHIFFRES CLES :

VALEURS CARACTÉRISTIQUES	2022	2023	2024	Var 2024/2023
PRODUCTION (GWh)	1 655,50	1 737,97	1 745,15	0,41%
- Réseau interconnecté	1 589,52	1730,19	1 739,29	0,53%
- Réseau non interconnecté	65,98	7,77	5,86	-24,58%
· Centrales régionales	26,71	0,00	0	-
· Centres isolés	39,27	7,77	5,86	-24,58%
ACHATS D'ÉNERGIE (GWh)	4 252,82	4 916,05	5 720,72	16,37%
✓ Manantali	231,75	248,80	236,89	-4,79%
✓ Felou	69,30	73,56	80,56	9,51%
✓ GOUINA	184,72	217,98	237,01	8,73%
✓ IPP Kounoune	132,09	146,89	88,18	-39,97%
✓ IPP Contour Global	512,88	567,58	604,35	6,48%
✓ IPP Tobéne Power	239,62	248,28	387,46	56,06%
✓ IPP Malicounda Power	363,80	737,92	788,27	6,82%
✓ IPP Solaire TenMérina	48,57	49,81	47,95	-3,74%
✓ IPP Solaire Malicounda	33,08	34,94	33,91	-2,93%
✓ IPP Solaire Bokhol	41,41	41,74	40,81	-2,22%
✓ IPP Solaire Mékhé	48,07	49,39	47,92	-2,98%
✓ IPP Solaire Kahone	33,26	33,72	32,65	-3,16%
✓ IPP Solaire Sakal	41,21	42,70	30,57	-28,42%
✓ Scaling Solar Touba	50,75	42,72	52,64	23,23%
✓ Scaling Solar Kahone	53,78	44,42	66,15	48,92%

VALEURS CARACTÉRISTIQUES	2022	2023	2024	Var 2024/2023
✓ Solaire Minersol	0,00	3,41	21,19	521,60%
✓ Charbon Sendou	340,65	582,85	771,61	32,38%
✓ KPS	1 398,06	1 357,49	1 670,94	23,09%
✓ PETN	395,56	382,48	373,83	-2,26%
✓ EDG			97,27	-
✓ Swami agri			1,15	-
✓ Autres IPP (ICS)	15,59	9,37	9,40	0,34%
✓ Aggreko Boutoute&Kolda RI	4,61	0,00	0,00	-----
ACHATS D'ÉNERGIE RNI(GWh)	14,05	0,00	0,00	-----
✓ Aggreko Boutoute	14,05	0,00	0,00	-----
ENERGIE TOTALE DISPONIBLE (GWh)	5 908,52	6 654,02	7 465,86	12,20%
POINTE MAX DU RESEAU (MW)	957,33	1 075,42	1 158,61	7,74%
VENTES D'ÉNERGIE (GWh)	4 862,58	5404,54	6 063,46	12,19%
✓ Basse Tension	2 946,32	3302,83	3 531,65	6,93%
✓ Moyenne Tension	1 247,22	1319,87	1 463,88	10,91%
✓ Haute Tension	477,59	528,66	506,03	-4,28%
✓ Exportation	191,45	253,18	561,89	121,93%
CHIFFRE D'AFFAIRES (milliards de FCFA)	535,78	695,66	771,48	10,90%
✓ Basse Tension	339,87	434,49	458,755	5,58%
✓ Moyenne Tension	139,67	183,5	200,411	9,22%
✓ Haute Tension	40,04	51,99	51,927	-0,12%
✓ Exportations	16,19	25,69	60,389	135,09%
PRIX MOYENS DE L'ÉLECTRICITÉ (F CFA/kWh)	110,18	128,72	127,23	-1,15%
✓ Basse Tension	115,35	131,55	129,90	-1,26%
✓ Moyenne Tension	111,99	139,03	136,90	-1,53%
✓ Haute Tension	83,84	98,35	102,62	4,35%
RENDEMENT BRUT (en %)	82,30%	81,22%	81,18%	-0,05%
DÉPENSES Variables (en milliards de F CFA)	347,34	492,21	521,79	6,01%
Cout Variable du kWh (F CFA/kWh)	83,76	73,97	69,86	-5,56%
Energie Non Fournie : END (GWh)	14,1	11,636826	14,32	23,02%
SAIFI	15,8	8,4	9,12	8,57%
SAIDI	14h20mn12s	07h19mn00s	06h40mn22s	-8,80%
CLIENTÈLE (nombre)	2 198 624	2 261 996	2 370 925	4,82%
✓ Basse Tension	2 195 261	2 258 457	2 367 257	9,64%
✓ Moyenne Tension	3 352	3 528	3 655	3,60%
✓ Haute Tension	11	11	13	18,18%
CHARGES DE PERSONNEL (en millions de F CFA)	77,88	83,51	88,99	6,56%
EFFECTIF PERSONNEL (en nombre)	3 394	3 435	3 435	0,00%
Charges Variables /Chiffre d'Affaires (en %)	65%	71%	68%	-4,41%
CA/agents (en millions de F CFA)	157 859 324,88	202 523 242,75	224 594 468,70	10,90%



Infrastructures de production, transport et distribution

PARC DE PRODUCTION

La puissance totale installée est 1903,81 MW ainsi répartie :

Puissances Installées (MW)	2022	2023	2024	Part (2024)	Variations 2024/2023
Thermique	1264,3	1 413,43	1 351,81	71,01%	-4,36%
Hydraulique	121	121	127	6,67%	4,96%
Solaire	245	267,01	266,00	13,97%	-0,38%
Eolien	158,7	158,7	159	8,35%	0,19%
Total	1 789,00	1 960,14	1 903,81	100,00%	-2,87%
Puissances Installées (MW)	2022	2023	2024	Part (2024)	Variations 2024/2023
Réseau Interconnecté (RI)	1 704,00	1 905,38	1 895,3	99,55%	-0,53%
Réseau Non Interconnecté (RNI)	85	54,76	8,51	0,45%	-84,45%
Total	1 789,00	1 960,14	1 903,81	100,00%	-2,87%

Puissances Installées (MW)	2022	2023	2024	Part (2024)	Variations (2024/2023)
OMVS (Hydraulique)	121,00	121	127	6,67%	4,96%
LOCATION	220,00	360,62	360,62	18,49%	63,92%
Centrales solaires photovoltaïques (RI)	245,00	267,01	266	13,97%	-0,38%
Centrales solaires photovoltaïques (RNI)			2,064	0,11	-
Eolien	158,70	158,7	159	8,35%	0,19%
Centrales de production indépendante conventionnelle	509,30	535,07	535,00	28,1%	-0,01%
Capacité thermique propre de Senelec sur le RI	444,00	456,9722	441,67	23,20%	2,92%
Autoproduction	6,00	6	6	0,32	0,00%
Réseau Non Interconnecté	85,00	54,76	6,45	0,34	-88,22%
Total	1 789,00	1 960,14	1903,81	100,00%	2,87%

RÉSEAU DE TRANSPORT

Il est composé de deux niveaux de tension : le niveau 90 kV et le niveau 225 kV. En 2024, le réseau de transport représente 1 699,99 km dont 311,14km de lignes 90kV et 1 388,85 km de lignes 225kV.

Réseau Transport 2024	Longueur ligne (km)
LIGNE 90 kV	311,14
LIGNE 225 kV	1 388,85
TOTAL	1 700

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

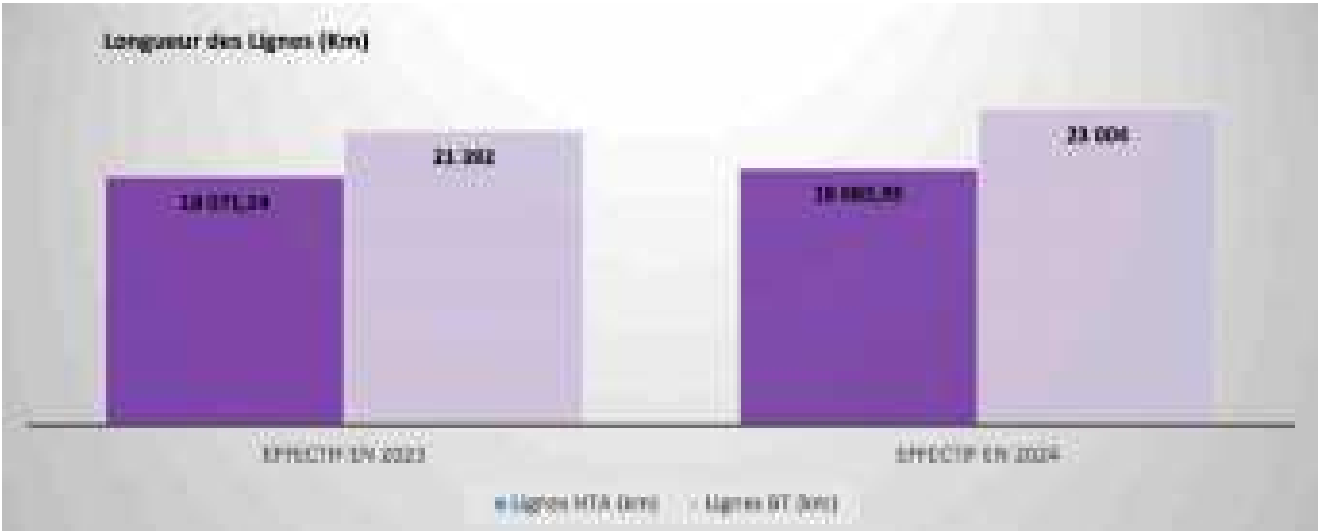
L'énergie électrique est distribuée à la clientèle à travers 11 441 postes HTA/BT (6,6 kV ou 30 kV / 380 V). Ces postes se répartissent comme suit en 2024 :

Réseau Distribution 2024	Postes HTA/BT
Publics	8 121
Privés	3 209
Mixtes	111
TOTAL	11 441



Ces postes desservent 18 683,95 km de lignes HTA et 23 004 km de lignes BT.

Ouvrages	Effectif en 2023	Effectif en 2024	Evolution (%)
Lignes HTA (km)	18 072	18 683,95	3,39%
Lignes BT (km)	21 392	23 004	7,54%
TOTAL	38 516	39 464,00	



ACTIVITE INDUSTRIELLE

- Production :

L'énergie totale produite au cours de l'année 2024 s'élève à 7 465,86 GWh contre 6 654,02 GWh en 2023 soit une hausse de 12,20 % (811,84 GWh). L'analyse à fin 2024 montre une production globale d'énergie par Senelec qui s'élève à 1 745,14 GWh soit 23,37% de l'énergie totale produite (26,12% en 2023), le reste a été fourni par les achats d'énergie qui s'élèvent à 5 720,72 GWh (76,63%).

Production d'énergie (GWh)	2023	2024	Part (2024)	Variations (2024/2023)
Senelec	1 737,97	1 745,14	23,37%	0,41%
Achats d'énergie	4 916,05	5 720,72	76,63%	16,37%
Total	6 654,02	7 465,86	100,00%	12,20%

Tableau ci-dessous donne la production selon la source d'énergie :

Production par Sources d'énergie (GWh)	2023	2024	Ecart (2024/2023)	Variations (2024/2023)
Thermique	5 357,80	6 029,92	672,20	12,55%
Hydraulique	540,35	651,73	111,38	20,61%
Solaire	373,48	410,38	36,90	9,88%
Eolien	382,47	373,83	-8,65	-2,26%
Total	6 654,02	7 465,86	811,84	12,20%

La pointe maximale réalisée est de 1 159 MW et a été atteinte le 13 août 2024 contre 1 075 MW en 2023.

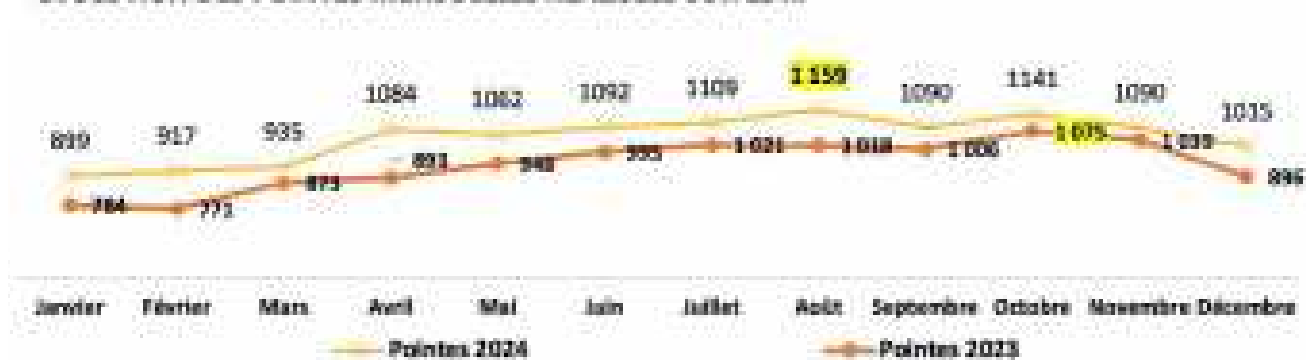
L'une des particularités de cette année est le déplacement de la pointe annuelle au mois d'août alors que, généralement, elle est enregistrée toujours au mois d'octobre pour les années précédentes.

La demande minimale (creux de charge) a été enregistré le 01 janvier 2024 avec une puissance de 563 MW liée à la baisse des températures.

Evolution des Pointes Mensuelles du RI 2022-2023 :

Pointe max réalisée	Pointes 2023	Pointes 2024
Janvier	784	899
Février	771	917
Mars	873	935
Avril	893	1084
Mai	948	1062
Juin	995	1092
Juillet	1 021	1 109
Août	1 018	1 159
Septembre	1 006	1 090
Octobre	1 075	1 141
Novembre	1 039	1 090
Décembre	896	1 015

EVOLUTION DES POINTES MENSUELLES REALISEES SUR LE RI



Production d'électricité du Parc de Senelec et disponibilité (RI et RNI) :

- Réseau Interconnecté :

Production en GWh	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Variations (2024/2023)
Réseau Interconnecté	1730,20	1 739,28	0,53%
Centrale C3 Vapeur Cap des biches	39,23	-	-100,00%
Diesel	1 658,90	1 703,37	2,68%
Turbines à Gaz 2	1,44	0,48	-66,79%
Solaire-CICAD	0,20	0,00	-100,00%
Solaire-DIASS	30,43	35,43	16,44%
Réseau non Interconnecté	7,77	5,86	-24,65%
TOTAL	1 737,97	1745,14	4,98%

L'énergie produite sur le réseau interconnecté est de 1 739,28 GWh et représente 99,66% de la production propre de Senelec en 2024. Comparée à 2023, cette production propre de Senelec dans le RI a connu une hausse de 9,08GWh (0,53%).

La disponibilité du parc Senelec (RI) est de 84,62% en 2024 soit une baisse de 0,3 point par rapport à 2023 (84,92%).

Parc Senelec	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart (2024/2023)
C3 Vapeur	52,71%	38,26%	-14,45%
C4	91,64%	90,59%	-1,05%
C6	93,45%	89,28%	-4,17%
Kahone 1	100%	99,45%	-0,55%
Kahone2	85,22%	93,56%	8,34%
TAG 2	99,69%	79,51%	-20,18%
Boutoute	83,34%	93,99%	10,65%
Tamba	100%	0%	-100,00%
RI Senelec	84,92%	84,62%	-0,30%
RNI Senelec	98,70%	0%	
Senelec	85,01%	84,62	-0,39%
SENELEC	76,89%	85,01%	8,12%

Réseau Non Interconnecté :

La production des unités régionales du RNI (Centres Secondaires) est de 5,85 GWh en 2024 (0,08% de la production totale de Senelec) contre 7,77GWh en 2023 ; soit une baisse de (-24,75%).

Achats d'énergie et GAZ :

Les Achats d'Energie ont été marqués par la fin du contrat d'achat de la centrale thermique Kounoune Power le 31 janvier 2024, de la signature du contrat du surplus d'énergie renouvelable avec la Société Minersol le 23 octobre 2024, de l'augmentation de la capacité de la centrale de Karpowership à 335 MW à partir du mois de mars 2024 et la signature du contrat de cession d'énergie entre Senelec et EDG à la suite de la synchronisation des réseaux EDG et Senelec.

L'énergie électrique achetée auprès des IPP, des auto-producteurs et celle provenant des importations sur les centrales hydroélectriques de Manantali, de Félou, de Gouina et EDG s'élève à 5 720,72, GWh en 2024 contre 4 916,05 GWh en 2023, soit une hausse de 16,37 %.

Les achats d'énergie électrique représentent 76,7% de la production électrique totale sur le RI en 2024 contre 74,0% en 2023. L'énergie électrique produite par les centrales thermiques représente 57,9% de la production totale du RI contre 54,9% en 2023 et celle provenant des sources renouvelables est de 18,7% contre 19% en 2023.

ACHATS ENERGIE CONVENTIONNELLE

Les Achats d'Energie Conventionnelle concernent les producteurs indépendants Kounoune Power, Tobène Power, Contour Global, CES Sendou, Malicounda Power, la location de la barge Karpowership et l'auto producteur privé (ICS).

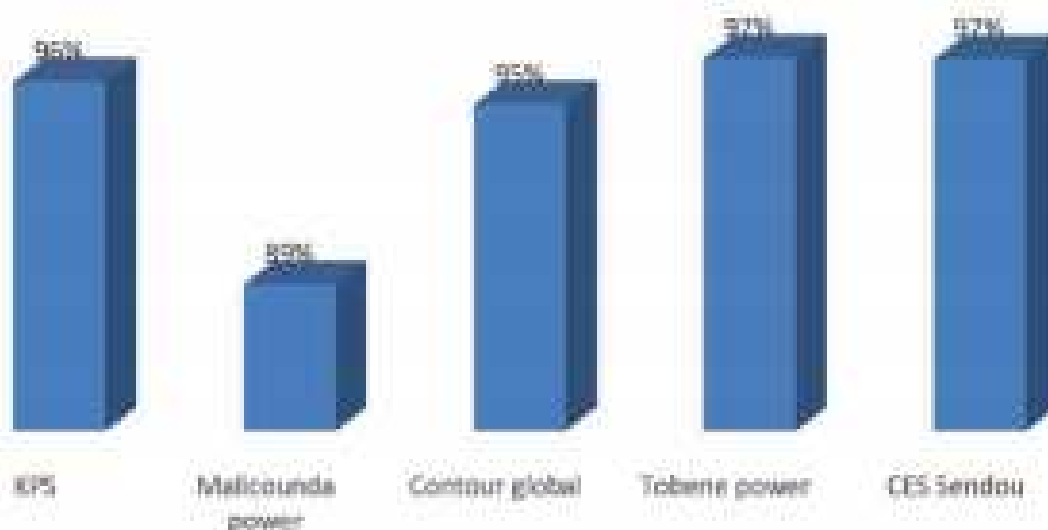
Les IPP conventionnels ont produit 4 320 GWh en 2024 contre 3 650 GWh en 2023 soit une hausse de 18,3%. Cette hausse s'explique par l'augmentation d'une puissance additionnelle de 115 MW sur Karpowership à partir du mois de mars en raison de la forte demande.

Pour cette année, les achats d'énergie au niveau des IPP conventionnels ont représenté 75,5% des achats d'énergie électrique effectués en 2024 et 57,9% de la production électrique totale sur le RI.

• Disponibilité des centrales IPP conventionnels

Les taux de disponibilité des centrales à énergie conventionnelle réalisés cette année sont dans l'ensemble satisfaisants par rapport aux taux de disponibilité contractuels garantis dans les CAE sauf pour celui de la centrale de Malicounda Power.

Disponibilité des centrales



La centrale la plus performante durant l'année 2024 est la centrale de Tobéne Power avec un taux de 97,11%. Elle est suivie de la centrale à charbon CES avec 97,08%, ensuite KPS avec 96,26%, puis de CG avec 94,59%. Enfin la centrale de MP arrive en dernière position avec 89,16%. Le taux de disponibilité très faible de MP s'explique par des indisponibilités du disjoncteur 15 kV du G1 du 30 juillet 2023 au 3 mai 2024 et du TR1 15/225 kV au mois de février 2024.

Producteurs indépendants :

• Contour Global :

La centrale de Contour Global a fourni 604,35 GWh en 2024 contre 567,583 GWh en 2023 soit une hausse de 6,5%. Avec une puissance contractuelle de 85,9 MW, la disponibilité de la centrale est passée de 92,6% l'année dernière à 94,6% cette année pour une disponibilité contractuelle garantie de 91,5%.

• KOUNOUNE POWER :

La centrale de KP a fourni 88,18 GWh sur le RI en 2024 contre 146,89 GWh en 2023, soit une baisse de 40%. Le contrat a pris fin le 31 janvier 2024 après 15 (quinze) ans d'exploitation suivi d'une prorogation d'une année. Par ailleurs, pour faire face à la demande importante, Senelec a signé un contrat de location d'équipement avec KP pour la

période allant du 1er juillet au 30 novembre 2024 avec un paiement de capacité sans la composante fixe puissance et basé sur la méthode du kilo watt-heure disponible.

• TOBENE POWER :

La centrale de TP a fourni 387,463 GWh contre 248,280 GWh en 2023, soit une hausse de 56,1%. Cependant avec un taux d'utilisation acceptable de 41,7%, la centrale reste toujours faiblement dispatchée du fait de son rang sur le placement des groupes du RI avec des dépenses combustibles et des consommations spécifiques garanties élevées.

La centrale a réalisé une disponibilité annuelle de 97,1% en 2024 contre 97,7% en 2023 pour une disponibilité garantie de 91%.

• KARPOWERSHIP :

La centrale Karpowership a livré 1 670,94 GWh sur le réseau de Senelec contre 1 57,49 GWh en 2023, soit une hausse de 23,1%. La production de la centrale KPS durant l'année 2024 constitue 22,4% de la production globale du RI, représentant ainsi la centrale la plus sollicitée du fait de sa flexibilité pour la régulation de fréquence et de sa puissance installée. Le taux de disponibilité réalisé est de 96,3% contre une disponibilité garantie de 95%. En outre, la capacité de la centrale a été augmentée à

335 MW à partir du mois de mars pour satisfaire la demande de l'année 2024.

• CES Sendou :

L'énergie nette livrée par la centrale à charbon de CES Sendou est de 771,61 GWh contre 582,85 GWh en 2023. Le taux de disponibilité réalisé est de 97,08% en 2024 contre 90,78% en 2023 soit une hausse de 6,3%.

• Malicounda Power :

La centrale MP a injecté sur le réseau 788,269 GWh contre 737,916 GWh en 2023 soit une hausse de plus de 6,8%. La production de la centrale durant l'année 2024 constitue 10,6% de la production globale du RI, représentant la deuxième centrale la plus sollicitée dans le parc de production. Le taux de disponibilité

réalisé est de 89,16% contre 92,6% en 2023 pour une disponibilité garantie de 91%.

Autoproductions :

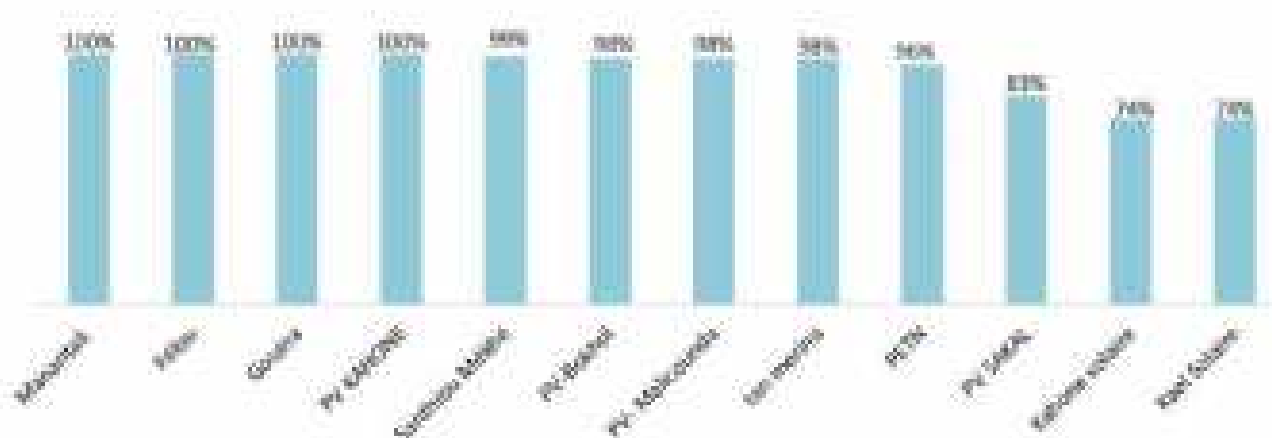
• ICS :

L'Auto-producteur ICS a fourni 9,40 GWh contre 9,38 GWh en 2023, soit une hausse de 0,3 %. Le contrat de la cession d'énergie entre Senelec et ICS avait pris fin en décembre 2023 et a été renouvelé avec le maintien du même prix de cession jusqu'en 2024.

Achats Energie Renouvelable et Echanges :

Les coefficients de disponibilité des centrales à énergies renouvelables sont dans l'ensemble satisfaisants comme le montre la figure ci-après :

Disponibilité centrales à énergies renouvelables



Les centrales hydrauliques de Manantali, Férou et Gouina, ainsi que la centrale solaire PV Energy Ressources, ont été les plus performantes cette année avec des taux de disponibilité de 100%. Elles sont suivies par les centrales photovoltaïques Senergy SMK (99%), Senergy 2, Sakal, Malicounda (98%), Santhiou Mékhé, Ten Mérina (98%) et PETN (96%). Les deux centrales de Scaling (Kael et Kahone) ont affiché un ratio de performance (PR) de 74%, marquant une nette amélioration par rapport à l'année 2023.

IPP SOLAIRES

• PV-Bokhol :

L'énergie nette livrée par la centrale de Senergy 2 à Senelec a été de 40,81 GWh en 2024 contre 41,74 GWh en 2023, soit une baisse de 2,2%. Cette diminution de la production s'explique par une réduction de l'irradiance dans la zone, malgré une bonne disponibilité de la centrale et des infrastructures d'évacuation de Senelec. La disponibilité annuelle de la centrale a été de 98,44%, bien supérieure à la disponibilité garantie contractuelle de 93%.

• PV-Malicounda :

La centrale de Solaria a injecté sur le RI de Senelec 33,91 GWh sur l'année 2024 contre 34,94 GWh en 2023, soit une baisse de 2,9%.

Cette baisse de production s'explique par la baisse des irradiances et la hausse de la température moyenne par rapport à 2023. La disponibilité de la centrale et la disponibilité du réseau est maintenue stable à 99% grâce à un suivi rigoureux du planning de maintenance et l'intervention diligent des agents de Senelec lors des incidents au niveau des ouvrages d'évacuation. Le nombre de jours d'indisponibilité de la centrale a fortement baissé pour l'année 2023 et 2024.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 98% contre une disponibilité garantie contractuelle de 93%.

• PV Senergy (Santhiou Mékhé) :

La centrale Senergy a injecté 47,92 GWh sur le réseau interconnecté (RI) de Senelec en 2024, contre 49,39 GWh en 2023, soit une baisse de 3%. Cette diminution de la production s'explique par une baisse de l'irradiation, malgré une amélioration de la maintenance du parc.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 98,66 %, tandis que la disponibilité garantie contractuelle est de 93 %.

• PV-Ten Merina :

La centrale de Ten Mérina – Cheikh Anta DIOP a injecté 47,95 GWh sur le réseau interconnecté (RI) de Senelec en 2024, contre 49,81 GWh en 2023, soit une baisse de 3,7 %.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 97,91%, tandis que la disponibilité garantie contractuelle est de 93%.

• PV KAHONE :

La centrale Energy Ressources a injecté 32,65 GWh sur le réseau interconnecté (RI) de Senelec en 2024, contre 33,72 GWh en 2023, soit une baisse de 3,2%.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 99,91%, largement supérieure à la disponibilité garantie contractuelle de 93%.

• PV SAKAL :

La centrale Innovent a injecté 30,57 GWh sur le

réseau interconnecté (RI) en 2024, contre 42,70 GWh en 2023, soit une baisse de 28,4%. La centrale photovoltaïque Innovent est restée à l'arrêt du 29 octobre au 31 décembre 2024 à la suite d'une décision de justice liée à un contentieux avec la société EDS-Eximag.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 83,22%, largement inférieure à la disponibilité garantie contractuelle de 93%.

• Centrale Kahone Solaire :

La centrale Kahone Solaire a injecté 66,15 GWh sur le réseau interconnecté (RI) en 2024, contre 44,42 GWh en 2023, soit une hausse de 48,9%. Le taux de disponibilité réalisé est de 74% contre 97% en 2023.

• Centrale Kael Solaire :

Dénommée aussi Scaling Solar Kael, la centrale a injecté sur le RI de Senelec 52,64 GWh en 2024 contre 42,72 GWh 2023, soit une hausse de 23,2%. Le taux de disponibilité réalisé est de 74% en 2024 contre 98% en 2023.

• Centrale Minersol

La centrale solaire Minersol de 15 MWc était initialement destinée à l'alimentation électrique de plus de vingt entreprises privées du port minéralier de Bargny. Après avoir terminé l'installation, Minersol a conclu, le 23 octobre 2023, un contrat de cession d'énergie avec Senelec pour une durée d'un an, renouvelable.

La centrale a injecté 21,19 GWh sur le réseau interconnecté (RI) de Senelec en 2024, contre 3,41 GWh en 2023, soit une hausse de 17,79 GWh. Cette augmentation s'explique par le fait que la centrale a commencé à fonctionner le 23 octobre 2023 et n'a été opérationnelle que pendant deux mois en 2023.

• Swami agri :

L'auto producteur SWAMI Agri a installé deux champs solaires de 5 MWc chacun et deux groupes Diesel CUMMINS de 2,5 MW, raccordés sur le réseau de distribution, pour ses besoins internes en plus de son contrat d'abonnement avec Senelec.

Une rencontre a été initié le 2 octobre 2024 pour discuter de la faisabilité du projet d'injection de surplus de l'auto-producteur SWAMI Agri sur le RI.

A la suite de cette rencontre, il a été retenu que l'auto-producteur sera alimenté ou débitera sur le

réseau à partir d'un départ dédié issu du poste HTA de Dagana.

Par conséquent, un contrat d'achat du surplus avec la société est en cours de négociation pour fixer le prix de cession.

L'auto-producteur SWAMI-Agri a injecté sur le réseau de distribution 1,15 GWh entre le 9 septembre et le 31 décembre 2024.

• Centrale éolienne PETN – Taïba Ndiaye :

Le Parc Eolien Taïba Ndiaye (PETN) est une centrale éolienne d'une puissance installée de 158,7 MW. Elle a injecté sur le RI 373,83 GWh en 2024 contre 382,48 GWh en 2023, soit une baisse 2,3%.

La disponibilité annuelle réalisée par la centrale est de 96,07% contre une disponibilité garantie contractuelle de 91%.

• MANANTALI :

Senelec a réalisé un enlèvement net sur Manantali de 236,89 GWh contre 248,80 GWh en 2023, soit une baisse de production de 4,8%.

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Manantali entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 est de 874,84 GWh contre le productible annuel de 2023 GWh arrêté par la 142ème CPE, soit une réalisation de plus de 124,84 GWh. Un enlèvement supplémentaire de Senelec de 85,15 GWh a été fait grâce à la situation hydrologique favorable de 2024.

• FELOU :

L'énergie électrique livrée par Féloù à Senelec s'élève à 80,56 GWh en 2024 contre 73,56 GWh en 2023, soit une hausse de production de 9,5%.

• Gouina :

L'énergie électrique livrée par Gouina à Senelec s'élève à 237,01 GWh en 2024 contre 217,98 GWh en 2023, soit une hausse de production de 8,7%.

Echange d'énergie avec EDG :

• Export EDG :

Avec la mise en service de l'interconnexion de la ligne Mali-Kédougou, Senelec et EDG ont signé un contrat de cession d'énergie de Senelec à EDG SA

d'une durée d'un an à partir du 24 avril 2024. A cet effet, une énergie de 241,89 GWh a été vendue par Senelec à EDG.

• Import EDG :

Un protocole d'accord a également été conclu entre Senelec et EDG pour l'achat du surplus de production des centrales hydroélectriques de EDG par Senelec entre le 1er septembre et le 15 novembre 2024. Avec ce protocole d'accord EDG a injecté 97,27 GWh dans le réseau de Senelec.

• Échanges avec la Gambie (Vente d'énergie à NAWEC) :

Senelec a cédé à NAWEC, via les postes HTA de Keur Ayib, Karang, Sellity et Bantantinti, une énergie de 49,08 GWh en 2024, contre 38,50 GWh en 2023. Senelec a également cédé à NAWEC, via les postes HTB de Soma et de Brikama 293,07 GWh en 2024.

Production et couts des Achats d'énergie en 2024 :

• Consommations de Combustibles des Centrales du RI Senelec :

La consommation de Fuel enregistrée en 2024 par les centrales de Senelec est de 344 243,52 tonnes soit une baisse de 1 672,30 tonnes par rapport à 2023 (-0,48%). L'utilisation du Gasoil est passée de 1817,17 tonnes en 2023 à 1 127,9876 tonnes en 2024.

• Consommations de combustibles RI Senelec :

La consommation de Fuel enregistrée en 2024 par les centrales de Senelec est de 344 243,52 tonnes soit un retrait de 1672,3 tonnes par rapport à 2023 (-0,48%). L'utilisation du Gasoil est passée de 1 817,17 tonnes en 2023 à 1 127,98 tonnes en 2024.

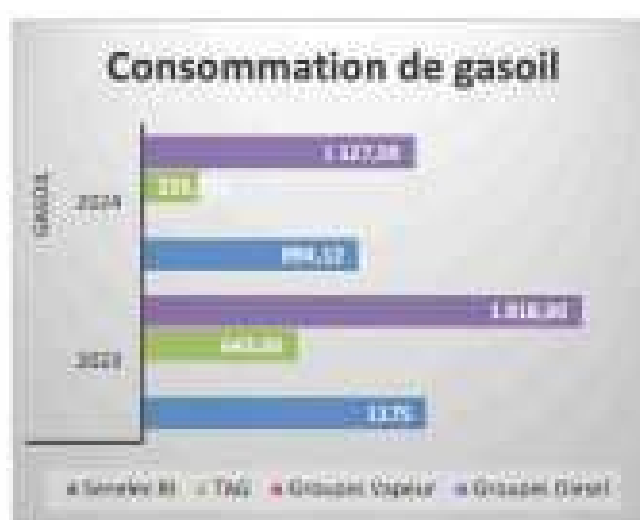
Combustibles (tonnes)	2023	2024	Ecart (2024/2023)	Variations (2024/2023)
Fuel lourd	345 915,820	344 243,52	-1 672,30	-0,48%
Gasoil	1 817,17	1 127,98	-689,19	-37,93%

Evolution des consommations de COMBUSTIBLES (Tonnes)



• Consommations de combustibles RI Senelec :

Consommations de Combustibles (Tonnes, knM3)	Fuel Lourd			Gasoil		
	2023	2024		2023	2024	
Groupes Diesel	333 208,91	344 218,52	3,30%	1175	894,12	-23,90%
Groupes Vapeur	12 706,91	25,00	-99,80%	-----	----	-----
TAG	0	0	-----	643,00	233,85	-63,63%
Senelec RI	345 915,82	344 243,52	-0,48%	1 818,00	1 127,98	-37,96%



• Evolutions des Consommations de Combustibles Senelec et IPP :

	Consommations Combustibles	2023	2024	Variations (%)
Senelec (RI)	Fuel (kg)	345 915 820	344 243 522	-0,48%
	Gasoil (kg)	1 817 467	1 125 763	-38,06%
Achats (RI)	Fuel (kg)	642 010 416	732 822 722	14,14%
	Gasoil (kg)	97 644	5823	-94,04%
	Charbon (kg)	261 558 628	343 682 288	31,40%
Senelec (RNI)	Fuel (kg)			-
	Gasoil (kg)	1 690 079	1 125 662	-33,40%
Total Fuel (kg)		987 926 236	1 077 066 244	9,02%
Total Gasoil (kg)		3 605 190	2 257 248	-37,39%
Total Charbon (kg)		261 558 628	343 682 288	31,40%

Consommations Spécifiques de combustible (ramenées au HFO 380) et coûts spécifiques des groupes de Senelec :

Pour l'année 2024, la consommation spécifique (CS) globale de combustibles ramenée au fioul HFO HTS 380 s'élève à 202,84 g/KWh contre une cible dans le Contrat de performance de 210g/KWh soit une amélioration de 7,16 g/KWh.

Comparée à la CS de 2023 (204,93 g/kWh), on note

un gain de 2,09 g/kWh. Cette amélioration se justifie par les performances réalisées sur les groupes Diesel (C4, C7) et une faible utilisation des groupes à CS élevées tels que les groupes de Kahone 1, TAG2, TAG4, 301 et des groupes des centres secondaires.

Durant les quatre dernières années, la consommation spécifique globale moyenne a évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Années	2021	2022	2023	2024
Consommation spécifique (g/kWh)	209,89	206,61	204,93	202,84

Le Coût spécifique moyen de production réalisé est de 76,14 FCFA/kWh pour une prévision budgétaire de 88,86 FCFA/kWh. En 2024, le coût du kWh produit a baissé de 12,72 FCFA par rapport à la valeur budgétisée dû principalement à l'indisponibilité de la TAG4, du groupe 301, à la non-sollicitation de la TAG2 mais aussi à l'interconnexion de la plupart des centres secondaires. Par rapport à 2023 (réalisation 74,29 FCFA/kWh), on note une hausse de 1,25 FCFA/kWh.

• Dépenses de combustibles et coût variable du kWh :

Les achats de combustibles ont atteint un montant total hors TVA de 427,28 milliards de FCFA en 2024 contre 407,37 milliards de FCFA en 2023 soit une hausse de 19,9 milliards de FCFA (4,89%).

PRODUITS	2023	2024	Ecart	
			Valeur	%
Fuel lourd	361,03	397,07	36,04	9,98%
Gasoil	2,38	1,20	-1,18	-49,45%
Huile	1,73	1,87	0,14	7,97%
Charbon	42,23	27,14	-15,10	-35,75%
Achat de Combustibles	407,37	427,28	19,90	4,89%
Autres dépenses	84,83	94,51	9,68	11,41%
Dépenses Variables	492,21	521,79	29,58	6,01%



Coût variable de production :

• Prix du combustible

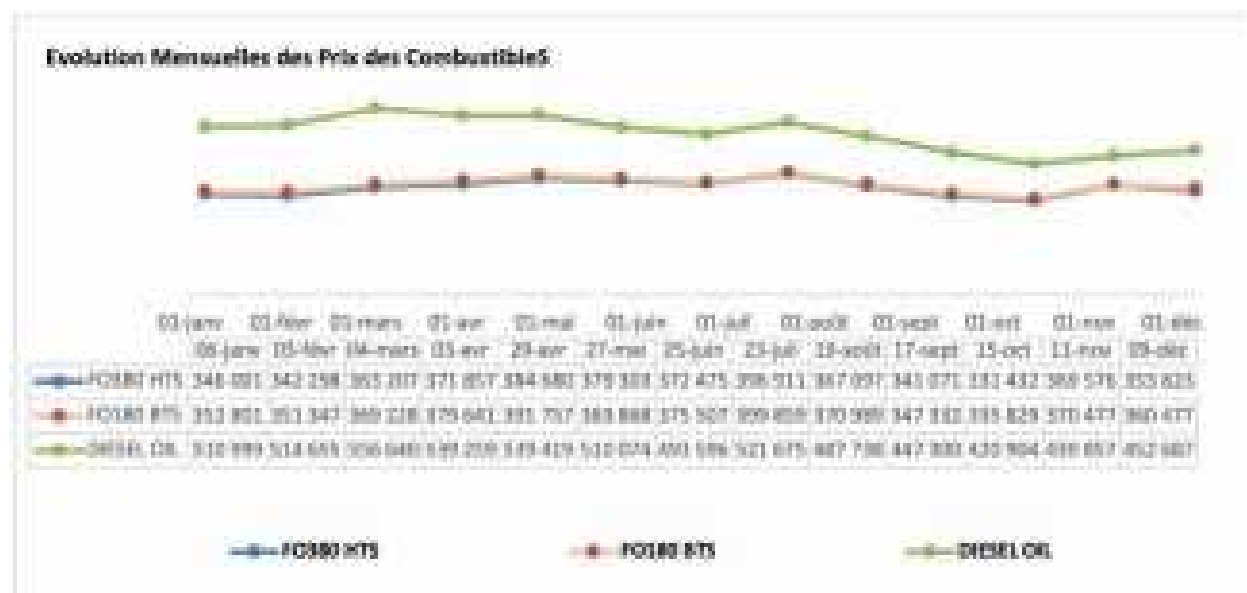
Le tableau suivant donne les variations du prix de la tonne des combustibles utilisés par Senelec :

Prix de la tonne réalisée par combustible	2023	2024	Ecart	
			Valeur	%
FO	365 446	368 662	3 216	0,88%
Gasoil	659 590	532 447	-127 143	-19,28%
Charbon	161 467	78 956	-82 511	-51,10%

Evolution des prix moyens des combustibles de 2015 à 2024 :



Evolution mensuelle des Prix FO 380(HTS et BTS) et DIESEL OIL en 2024



Coût variable du kWh :

Le coût variable de production du kilowattheure pour l'ensemble du pays est de 69,86 F CFA/kWh contre 73,97 F CFA/kWh en 2023. Il est de 69,82 F CFA/kWh pour l'ensemble du Réseau Interconnecté et de 67,86 FCFA/kWh pour les achats.

Evolution du coût variable du kWh (en FCFA) sur le RI de 2023 à 2024 :

Cout Variable du kWh	2023	2024	Ecart 2024/2023	
			Valeur	%
C3 Vapeur	109,11	0	-109,11	-100,00%
C4	75,91	75,5	-0,41	-0,54%
C6	76,4	78,19	1,79	2,34%
C7	80,33	78,35	-1,98	-2,46%
Kahone1	143,09	133,13	-9,96	-6,96%
Total Diesel	77,99	77,83	-0,16	-0,21%
TAG2	273,26	240	-33,26	-12,17%
TAG4	----	----	----	-----
Total TAG	273,26	240,00	-33,26	-12,17%
RI Senelec	77,47	76,29	-1,18	-1,52%
Manantali	19,92	19,73	-0,19	-0,95%
Félou	19,92	19,61	-0,31	-1,56%
Gouina	19,93	19,65	-0,28	-1,42%
Malicounda Power	78,29	79,04	0,75	0,95%

Kounoune	91,51	86,58	-4,93	-5,39%
Contour Global	78,91	79,26	0,35	0,44%
Tobéne Power	87,62	87,58	-0,04	-0,05%
ICS	43,00	43,00	0,00	0,00%
CES Sendou	74,04	36,83	-37,21	-50,26%
KPS	85,31	85,04	-0,27	-0,31%
PETN	71,15	72,89	1,74	2,45%
IPP Solaire PV	64,98	60,58	-4,40	-6,77%
Total Achat	72,62	67,86	-4,76	-6,56%
Total RI	73,89	69,82	-4,07	-5,50%

• Mouvements d'énergie :

La production nette du parc du RI Senelec s'élève à 1 706,10 GWh pour une production brute de 1 739,29 GWh soit une consommation des auxiliaires de 33,19 GWh.

L'énergie totale injectée sur le réseau de transport s'élève à 7 436,36 GWh pour une livraison aux postes sources de 7 248,03 GWh correspondant à un rendement production-transport de 97,47%5,92, %.

Distribution d'énergie par postes sources en 2024 :

Poste	Réalisation 2023(MWh)	Réalisation 2024 (MWh)	Part 2024	Evolution 2024/2023
30 kV Hann	702 680	624 078	8,61%	-11,19%
30 kV Cap des Biches	261 985	302 705	4,18%	15,54%
6,6 – 30 kV Aéroport	315 306	314 684	4,34%	-0,20%
30 kV Université	327 976	321 716	4,44%	-1,91%
30 kV Thiona	403 915	380 740	5,25%	-5,74%
30kVThiés numérique	79 431	161 522	2,23%	103,35%
30 kV Mbaou	374 814	384 011	5,30%	2,45%
30 kV Malicounda	261 469	230 494	3,18%	-11,85%
30 kV Kaolack	323 786	351 743	4,85%	8,63%
31 kV Fatick	73 931	90 940	1,25%	23,01%
6,6 - 30 kV Bel Air	486 769	487 152	6,72%	0,08%
30 kV Sicap	0	33 949	0,47%	-----
30 kV Tobène	100 809	164 874	2,27%	63,55%
30 kV Diass	149 937	150 856	2,08%	0,61%
30 KV Touba	458 106	453 880	6,26%	-0,92%
30 kV Diamniadio	86 041	73 874	1,02%	-14,14%
30 kV Kolda	72 941	97 106	1,34%	33,13%
30kV Ziguinchor	124 890	139 837	1,93%	11,97%
30 kV Kounoune	273 789	282 730	3,90%	3,27%
30kV Guédiawaye	263 247	289 429	3,99%	9,95%
30kV Cicad	1 812	0	0,00%	-100,00%
30kV Tambacounda	96 099	147 341	2,03%	53,32%
30 kV Ndindy	0	45 375	0,63%	-----

Poste	Réalisation 2023(MWh)	Réalisation 2024 (MWh)	Part 2024	Evolution 2024/2023
30 kV Kédougou	30 994	44 855	0,62%	44,72%
31 kV Tanaff	0	5 458	0,08%	-----
32 kV Sakal	242 892	189 631	2,62%	-21,93%
33 kV Dagana	50 987	101 360	1,40%	98,80%
34 kV Matam	83 619	99 050	1,37%	18,45%
35 kV Bakel	29 692	25 890	0,36%	-12,80%
NAWEC	286 912	368 188	5,08%	28,33%
SOMELEC		140 693	1,94%	-----
EDG		234 974	3,24%	-----
SOCOCIM	144 345	116 717	1,61%	-19,14%
Sen Eau KMS (1,2&3)	82 558	85 028	1,17%	2,99%
Sen Eau MEKHE	59 182	62 504	0,86%	5,61%
ICS-Mine (TAIBA)	32 135	36 660	0,51%	14,08%
SOMETA	81 957	56 747	0,78%	-30,76%
OLAM	7 882	8 096	0,11%	2,72%
Fabrimétal	96 943	112 518	1,55%	16,07%
TER	17 753	16 401	0,23%	-7,62%
CIMAF	0	11 941	0,16%	-----
Aux PETN	1 748	2 280	0,03%	30,43%
Métal sn	6162		0,00%	-100,00%
Total Distribution	6 495 494	7 248 026	100%	12%

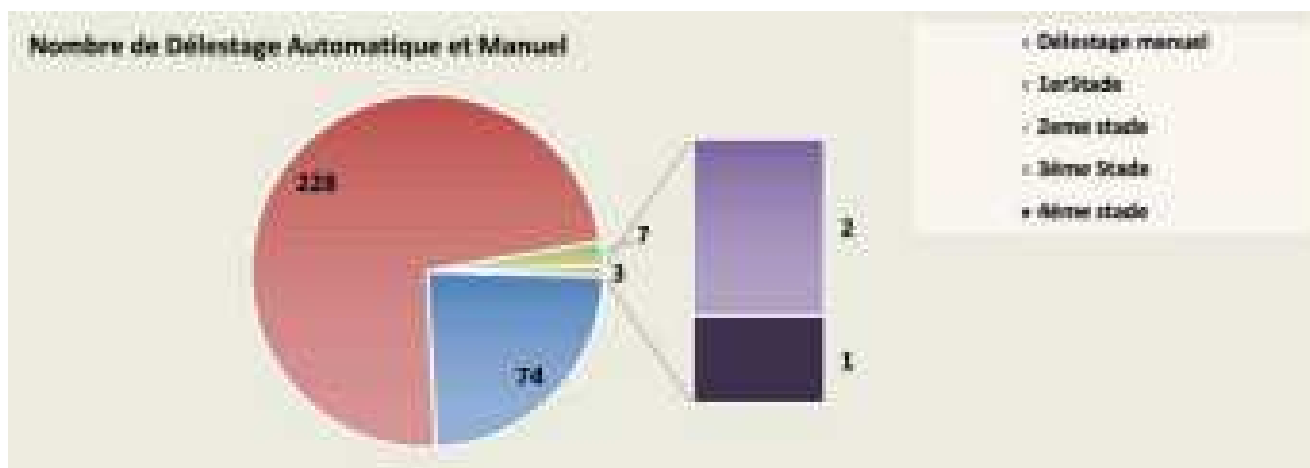
•Qualité de service :

Une légère dégradation de la qualité de service a été notée avec un temps équivalent de coupure de 0,70 jour contre 0,64 jour en 2023, bien que le nombre de délestages ait significativement diminué. En 2024, le système électrique a subi 312 délestages (238 délestages automatiques et 74 délestages manuels) contre 511 délestages (295 délestages automatiques et 216 délestages manuels) soit une baisse de 39 % par rapport à 2023. Cette performance est en grande partie attribuable à l'interconnexion entre le réseau de Senelec et celui de EDG réalisé le 24 avril 2024.

Cette interconnexion a joué un rôle important dans l'amélioration des indicateurs de qualité de service, notamment grâce à son impact positif sur la stabilité du réseau. Elle a permis une meilleure gestion de la fréquence, réduisant le nombre de délestages manuels et automatiques 1 er stade. De plus, elle a également atténué l'effet de l'intermittence des centrales à énergies renouvelables avec un nombre de délestages qui passent de 84 en 2023 à 43 en 2024.

Le tableau suivant donne le nombre de délestages automatiques et manuels selon la source:

Sources	Nombre de Délestage Automatique et Manuel	Part (%)
Délestage manuel	74	23,72%
1erStade	228	73,08%
2eme stade	7	2,24%
3ème Stade	2	0,64%
4ème stade	1	0,32%
Total	312	100,00%



L'END globale enregistrée cette année s'élève à 14,32 GWh contre 11,64 GWh en 2023 soit une hausse de 23%. Cette hausse de l'END s'explique principalement par l'incident généralisé survenu le 12 septembre 2024 au poste de HANN à la suite d'un défaut barre. A cet effet, une END de 3,87 GWh a été générée. N'eût été cet incident, on aurait enregistré une END de 10,46 GWh. Malgré cette hausse de l'END par rapport à l'année 2023, il est important de souligner que le réseau devient de plus en plus robuste et résilient grâce à la mise en service des lignes d'interconnexion.

- Le SAIFI qui donne la fréquence d'interruption moyenne chez les clients est de 9,12 en 2024 contre 8,4 en 2023 soit une hausse de 8,57%,

- Le SAIDI qui mesure la durée moyenne d'interruption de service ressenti par le client est passé de 07h 19mn00s en 2023 à 06h40mn22s en 2024.

INTERRUPTIONS DE SERVICES RESEAUX :

Garantir la sûreté du système électrique revient à assurer continuellement l'équilibre entre la production et la consommation, ainsi que la disponibilité permanente de l'énergie en quantité et en qualité vers les consommateurs. Toutefois, le système électrique est parfois sujet à des perturbations qui peuvent l'affecter de manière permanente ou temporaire. Ces perturbations découlent d'incidents, de manœuvres et/ou de travaux. Elles peuvent aussi découler d'un manque de production (délestages et/ou effacements).

Interruptions sur les réseaux par niveau de tension :

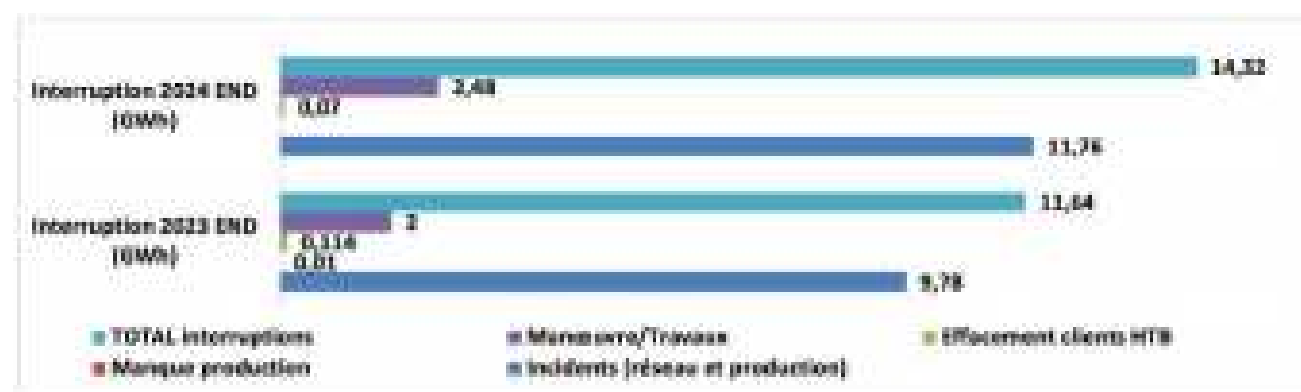
Niveau de Tension	Interruptions 2023		Interruptions 2024		Evolution END (%)
	Nombre	END (GWh)	Nombre	END (GWh)	
6,6 kV Dakar	19	0,010	10	0,003	-70,00%
30 kV Dakar	8 363	4,893	9402	5,711	16,72%
6,6 kV hors Dakar	-----	-----	0	0	-----
30 kV hors Dakar	13 929	6,385	20148	8	28,72%
90 kV	11	0,350	575	0,39	11,43%
225 kV	-----	-----	627	0	-----
TOTAL interruptions	22 322	11,64	30 762	14,32	23,07%

L'END générée au cours de cette année est de 14,32 GWh contre 11,64 GWh en 2023, soit une hausse de 23%. Le système électrique a subi plusieurs perturbations, parmi lesquels les incidents les plus remarquables ayant fortement compromis la stabilité du réseau sont listés ci-dessous :

- **20 février 2024** : Amorçage sur le tableau 15 kV de la centrale Kounoune Power entraînant le déclenchement des trois transformateurs d'interconnexion 225/90 kV de Kounoune, des centrales connectées au réseau 90 kV (CG, C6, C4 et KPS) et une séparation de réseau entre Dakar et les régions. L'END générée s'élevait à 286 MWh ;
- **13 juillet 2024** : Déclenchement des disjoncteurs départ Gouina, Manantali, Bakel, Kayes 1 et Kayes 2 au poste 225 kV de Kayes entraînant une séparation de réseau RI-RIMA et le fonctionnement du délestage automatique jusqu'au 3e stade. L'END générée était de 150 MWh ;
- **12 septembre 2024** : Défaut franc sur le jeu de barres 90 kV au poste de Hann entraînant un incident généralisé sur le RI, lors des travaux d'extension de la travée TR4 par EIFFAGE dans le cadre du projet MCA. L'END générée à la suite de cet incident est de 3 867 MWh.

Répartition des Interruptions par nature :

Nature	Interruption 2023 END (GWh)	Interruption 2024 END (GWh)	Evolutions (%)
Incidents (réseau et production)	9,78	11,76	20,35%
Manque production	0,01	0	-100,00%
Effacement clients HTB	0,114	0,07	-37,72%
Manœuvre/Travaux	2	2,48	42,64%
TOTAL interruptions	11,64	14,32	23,01%



INCIDENTS :

En 2024, les incidents HTB ayant entraîné des interruptions de service au niveau des clients HTB ont généré une END de 311 MWh contre 130 MWh en 2023.

Les principaux incidents sont :

- L'incident du 20 Février au poste de Kounoune (Sococim, Olam, Fabrimetal, Someta, TER),
- L'incident généralisé du 12 Septembre (Sococim, Olam, Fabrimetal, Someta, TER, CIMAF, ICS, SEN'EAU).

Le détail de l'ensemble des déclenchements est donné dans le tableau ci-dessous :

Niveau de Tension	Incidents 2023		Incidents 2024		Evolution END (%)
	Nombre	END (GWh)	Nombre	END (GWh)	
90 kV	11	0,13	14	0,311	18%
225 kV	0	0,00	0	0,00	-----
TOTAL interruptions	11	0,13	14	0,311	18%

MANŒUVRES ET TRAVAUX :

L'END liée aux travaux et manœuvres sur le réseau HTB ayant entraîné une interruption de service des clients haute tension a atteint 71 MWh, soit une baisse de 93% par rapport à 2023. En effet, en 2024, une interruption de service a été enregistrée chez le client HTB Sococim en raison des travaux liés à la réhabilitation du poste.

Niveau de Tension	Manœuvres et Travaux 2023		Manœuvres et Travaux 2024		Evolution END (%)
	Nombre	END (GWh)	Nombre	END (GWh)	
90 kV	7	0,107	1	0,071	-34%
225 kV	----	-----	----	-----	----
Total Manœuvres et Travaux	7	0,107	1	0,071	-34%

DELESTAGES PAR MANQUE DE PRODUCTION :

En 2024, aucun délestage dû à un manque de production n'a été enregistré, contrairement aux années précédentes. Cette performance découle d'une bonne disponibilité des unités de production et d'une bonne gestion des autonomies en combustible malgré les retards de mise en service des centrales planifiées. Toutefois, l'équilibre offre-demande est resté précaire après le black-out du 12 septembre 2024, notamment avec l'indisponibilité prolongée de la centrale de Sendou. Dans cette situation, l'importation d'énergie depuis le réseau

de EDG a joué un rôle déterminant pour éviter des délestages critiques et assurer la stabilité du système électrique. Le graphe ci-dessous présente l'évolution de l'END enregistrée à la suite de manque de production au cours des cinq dernières années.

EFFACEMENT CLIENTS HAUTE TENSION :

L'effacement est une réduction temporaire de la consommation de clients HTB. Il constitue un levier d'exploitation très important pour assurer la sûreté du système électrique et garantir l'équilibre entre l'offre et la demande. Cette année, aucun effacement n'a été effectué contrairement aux autres années.





Activité Commerciale

CLIENTÈLE :

En 2024, Senelec compte 2 370 925 clients soit un accroissement de 4,59% (+211 807 clients).

Clients	2023	2024	Variations 2024/2023
Basse Tension	2 258 457	2 367 257	4,60%
Moyenne Tension	3528	3 655	3,47%
Haute Tension	11	13	15,38%
Total	2 261 996	2 370 925	4,59%

VENTES D'ÉNERGIE :

L'énergie totale facturée à l'ensemble de la clientèle est de 6 063,46 GWh en 2024. Elle a augmenté de 12,19% (659 GWh) par rapport à 2023.

Ventes (GWh)	2023	2024	Variations (2024/2023)
Basse Tension	3 302,83	3 531,65	6,93%
Moyenne Tension	1 319,85	1 463,88	10,91%
Haute Tension	528,64	506,03	-4,28%
Exportations (NAWEC)	253,18	561,89	121,94%
Total	5 404,50	6 063,46	12,19%

Chiffre d'affaires sur les ventes d'énergie :

Le chiffre d'affaires total réalisé sur ces ventes (hors subvention pour gel de tarif) est de 771,48 milliards de FCFA HTVA en 2024. Il a augmenté de 10,90% (75,81 milliards de FCFA) par rapport à 2023.

Ventes Hors taxes (milliards FCFA)	2023	2024	Variations 2024/2023
Basse Tension	434,49	458,75	5,58%
Moyenne Tension	183,5	200,41	9,22%
Haute Tension	51,99	51,92	-0,12%
Exportations	25,69	60,38	135,07%
Total	695,66	771,48	10,90%

Prix Moyen :

Le prix moyen global du kWh est de 127,23 FCFA en 2024 contre 128,72 FCFA en 2023 soit une baisse de 1,48 FCFA (-1,15%).

Prix moyen de l'électricité (FCFA/kWh)	2023	2024	Variations 2024/2023
Basse Tension	131,55	129,90	-1,26%
Moyenne Tension	139,03	136,90	-1,53%
Haute Tension	98,35	102,62	4,34%
Exportations	101,46	107,47	5,93%
Total	128,72	127,23	-1,15%

(*) Les ventes d'énergie réalisées tiennent compte de la PLNF, PFNL.

Prix Moyen :

Le prix moyen global du kWh est de 127,23 FCFA en 2024 contre 128,72 FCFA en 2023 soit une baisse de 1,48 FCFA (-1,15%).

Basse Tension (BT) :

Le nombre de clients Basse Tension passe de 2 258 457 clients en 2023 à 2 367 257 en 2024 soit une hausse de 4,82%.

L'énergie facturée à cette catégorie de la clientèle s'élève à 3 531,65 GWh contre 3 302,83 GWh en 2023 soit une hausse de 6,93%.

Cette énergie BT représente 58,24 % du volume global des ventes de 2024. Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes BT est de 458,76 milliards de F CFA et a augmenté de 24,27 milliards de F CFA (5,58%) comparé à 2023.

Le prix moyen du kWh en BT est 129,90 F CFA, soit une baisse de 1,26% comparé à 2023.

Moyenne Tension (HTA) :

La clientèle Moyenne Tension a consommé 1 463,88 GWh soit 24,14% des ventes globales de Senelec. Ces ventes MT ont augmenté de 144,03 GWh soit 10,91% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires MT s'élève à 200,41 milliards de FCFA augmentant ainsi de 16,91 milliards (+9,22%) par rapport à 2023.

Le prix moyen du kWh MT est passé de 139,03 FCFA en 2023 à 136,9 FCFA en 2024, soit un décroissement de 1,53%.

Haute Tension (HTB) :

En 2024, les ventes HT s'élèvent à 506,03 GWh contre 528,64 GWh en 2023 avec une diminution de 22,61 GWh (-4,28%), due principalement à une baisse des ventes de Someta et Sococim.

Le chiffre d'affaires réalisé en HT s'élève à 51,93 milliards de FCFA, soit une baisse de 63 millions par rapport à 2023 (-0,12%). Le prix moyen du kWh HT est de 102,62 F CFA soit une élévation de 4,34% comparé à 2023 (98,35 FCFA).

VENTES HAUTE TENSION (GWh)	2023	2024	Variations 2024/2023
ICS	29,39	33,03	12,40%
SOCOCIM	149,13	116,52	-21,87%
OLAM	8,07	8,03	-0,49%
SDE	57,86	62,37	7,80%
Usine KMS3	82,23	84,84	3,17%
SOMETA	84,35	58,33	-30,85%
Malicounda Power	0,10	0,09	-10,54%
Parc Eolien Taiba Ndiaye	1,78	2,23	24,93%
TER	17,81	16,50	-7,34%
FABRIMETAL SENEGAL	97,92	110,66	13,01%
Cimaf Sénégal	-----	13,44	-----
Total	528,64	506,03	-4,28%

RENDEMENT : Le rendement brut de Senelec a connu une dégradation de 0,04 point, il passe de 81,22% en 2023 à 81,18% en 2024.

Rendement	2023	2024	Ecart
Rendement Brut Senelec	81,22%	81,18%	-0,04%

RECOUVREMENT : Répartition du CAE et des Encaissements en 2024

CENTRE DE GESTION	CAE brut (milliards FCFA)	Poids CAE brut	Encaissements (milliards FCFA)	Taux couverture CAE
DGC	399 816 942 315	62,98%	330 673 105 697	82,14%
DC1	64 074 224 671	10,09%	135 940 148 416	99,67%
DC2	21 238 606 418	3,35%	46 603 529 216	100,04%
DC3	13 318 221 239	2,10%	50 590 471 885	100,24%
DRCE	20 718 030 667	3,26%	44 583 115 260	97,60%
DRCO	74 534 259 580	11,74%	126 592 144 412	97,26%
DRN	31 429 684 010	4,95%	47 905 350 642	95,41%
DRS	9 691 155 634	1,53%	21 661 237 779	98,59%
UNKNOWN	-----	-----	26 648 913	-----
TOTAL SENELEC	634 821 124 534	100,00%	804 575 752 220	88,08%
TOTAL SENELEC	566 197 688 912	100%	751 364 991 599	94,65%

Situation des créances à fin décembre 2024 Milliards CFA :

Créance	janv-24	déc-24	Ecart	Variation
Total Particuliers	110 773 819 008	120 434 253 347	9 660 434 339	8,72%
Total Administration	84 436 484 667	153 543 878 840	69 107 394 173	81,85%
Total Ambassades	6 327 716 203	9 662 547 374	3 334 831 171	52,70%
Total Senelec	201 538 019 878	283 640 679 561	82 102 659 683	40,74%

En fin d'année 2024 le solde des créances est de 283,64 milliards de FCFA soit une augmentation de 82,10 milliards de FCFA par rapport à janvier 2024.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le cumul des créances de la clientèle active de l'administration et des particuliers. Les créances connaissent une évolution considérable due aux difficultés de recouvrement des créances dites sensibles (Forages, Foyers religieux, Hôpitaux et Poste de Santé).





Résultats Comptables :

L'exercice 2024 s'est terminé par un bénéfice net de 34,76 milliards de FCFA contre un résultat de 33,56 milliards de FCFA en 2023 soit une évolution par rapport au résultat antérieur de 1,19 milliards.

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (S.I.G)

S.I. G (Milliards F CFA)	2023	2024	Ecart 2024/2023	
			Valeur	%
Chiffre d'affaires HT	963,83	1 015,18	51,35	5,33%
Valeur Ajoutée	191,48	204,86	13,38	6,99%
Résultat d'exploitation	43,06	41,49	-1,57	-3,65%
Résultat financier	-21,27	-14,53	6,74	-31,69%
Résultat des Activités Ordinaires	21,79	26,96	5,17	23,73%
Résultat HAO	18,60	18,59	-0,01	-0,03%
Résultats nets ®	33,56	34,76	1,19	3,56%
Résultats nets ®	40,17	33,56	-6,61	-16,45%

CHIFFRE D'AFFAIRES :



En 2024, le chiffre d'affaires, constitué des ventes d'énergie des Travaux et Services Vendus et des Produits Accessoires s'élève à 1 015,18 milliards de FCFA contre 963,83 milliards de FCFA en 2023; soit une hausse de 5,33% par rapport à l'exercice précédent (51,35 milliards de FCFA).

Valeur Ajoutée :

La valeur ajoutée est de 204,86 milliards de FCFA en 2024 contre 191,48 milliards de FCFA en 2023 soit une amélioration en valeur relative de 13,38 milliards de FCFA (+6,99%).

Excédent Brut d'Exploitation :

L'excédent Brut d'Exploitation de 2024 a progressé par rapport à son niveau de 2023. Il passe de 107,97 milliards en 2023 à 115,87 en 2024 ; soit une croissance de 7,9 milliards de FCFA (7,32%).

Résultat d'Exploitation :

Le résultat d'Exploitation est passé de 43,06 milliards en 2023 à 41,49 milliards en 2024 ; soit une baisse de 1,57 milliards de FCFA (-3,65%).

Résultat Financier

Quant au résultat financier, il s'est relevé de 6,74 milliards de F CFA comparé à 2023 en passant de -21,27 milliards de F CFA en 2023 à -14,53 milliards en 2024.

Ainsi le résultat net de l'exercice 2024 est bénéficiaire de 34,76 milliards.

Compte de Résultat :

1. PRODUITS :

Ventes d'énergie :

Le chiffre d'affaires des ventes, composé des ventes de produits fabriqués et de la compensation pour le gel de tarif, s'élève à 990,41 milliards de FCFA en 2024 contre 946,34 milliards de FCFA en 2023 ; soit une hausse de 44,07 milliards de FCFA (+4,66%). Les Travaux et Services Vendus ont atteint 22,33 milliards de FCFA et ont augmenté de (38,41 %) sur les réalisations de 2023. Les Produits Accessoires ont connu une hausse de 1,08 milliard en passant de 1,36 milliard de FCFA en 2023 à 2,44 milliards de FCFA en 2024.

Produits (Milliards FCFA)	2023	2024	Ecart 2024/2023	
			Valeur	%
Ventes de Produits finis	697,06	775,69	78,63	11,28%
Ecart sur RMA	249,28	214,72	-34,56	-13,86%
Chiffre d'Affaires	946,34	990,41	44,07	4,66%
Travaux & services vendus	16,13	22,33	6,20	38,41%
Produits accessoires	1,36	2,44	1,08	79,38%
TOTAL	963,83	1 015,18	51,35	5,33%



2. CHARGES :

Charges courantes (Milliards FCFA)	Réal 2023	Réal 2024	Ecart 2024/2023	
			Valeur	%
Matières Premières consommées	163,38	162,29	-1,09	-0,67%
Frais sur combustibles	19,94	10,62	-9,32	-46,74%
Variation Stock de matière première	4,07	-5,59	-9,66	-237,27%
Total Matière Première Consommés	187,39	167,32	-20,07	-10,71%
Lubrifiants consommés	2,19	2,21	0,0230	1,05%
Achats Energie	489,53	542,92	53,39	10,91%
Charges financières	29,29	21,71	-7,58	-25,87%
Charges de personnel	83,51	88,99	5,47	6,56%
TOTAL	791,91	823,16	31,24	3,95%



Achats de matières premières et fournitures liées : Ils sont à 721,56 milliards de FCFA en 2024 contre 675,06 milliards en 2023 soit une hausse de 6,89% (46,50 milliards de FCFA).

Les achats d'énergie, combustibles IPPs et primes fixes : Ils s'élèvent à 542,92 milliards de FCFA en 2024 contre 484,05 milliards de FCFA en 2023 soit une hausse de 11,16% (58,86 milliards de FCFA).

Les consommations des lubrifiants : Ils se chiffrent à 2,21 milliards de FCFA contre 2,19 milliards de FCFA en 2023 soit une hausse de 23 millions de FCFA (1,05%).

Transports : Les frais de transport réalisés en 2024 ont augmenté de 1,34 milliards de FCFA (37,54%). Les réalisations ont atteint 4,91 milliards de F CFA.

Services Extérieurs : Les Services extérieurs consommés en 2023 ont connu une hausse de 4,52 milliards de F CFA par rapport à l'exercice précédent : 47,40 milliards de F CFA contre 42,88 milliards de

FCFA en 2023 soit (10,54%).

Impôts et Taxes : Les impôts et taxes ont baissé de 4,41 milliards de F CFA en valeur absolue par rapport à 2023 (24%) passant de 18,34 milliards de F CFA à 13,93 milliards.

Cette variation s'explique par la baisse sur la TVA Supportée Non Déductible pour 3,5 milliards.

Autres Charges : Les autres charges enregistrées en 2024 ont progressé de 4,84 milliards (13,8%) par rapport à 2023.

Cette progression s'explique principalement par la hausse sur les dotations aux provisions et dépréciations des autres comptes débiteurs de 9,2 milliards

- Dotations aux provisions et dépréciations des autres comptes +16,85 milliards impacté par la provision des EPAFS (7,2 milliards) et la provision complémentaire d'EXCELLEC (2,7 milliards) ;

- Dotations aux provisions pour créances +12,99 milliards.

Charges de Personnel : Les charges de personnel comptabilisées en 2024, 88,99 milliards de FCFA ont augmenté de 5,5 milliards de F CFA par rapport à 2023 (83,51 milliards).

Bilan

Au 31 décembre 2024, Senelec affiche un total bilan de 2 193,91 milliards de F CFA, soit une augmentation de 108,16 milliards de F CFA (5,19%) par rapport à 2023 (2 085,75 de F CFA).

	Réel 2023	Réel 2024	Ecart 2024/2023	
			Valeur	%
Capitaux Propres	1 110,15	1 097,60	-12,55	-1,13%
Actifs Immobilisés	1 299,58	1 334,73	35,15	2,70%
Actifs Circulants	723,56	793,21	69,65	9,63%
Passifs Circulants	771,93	961,78	189,85	24,59%
Trésorerie Active	54,01	56,27	2,27	4,20%
Trésorerie Passive	202,60	134,54	-68,06	-33,59%



L'ACTIF :

L'actif immobilisé ; passe de 1 299,58 en 2023 à 1334,73 soit une hausse de 35,15 milliards de FCFA en valeur brute (2,70 % en valeur relative).

L'actif circulant ; hors trésorerie a augmenté de 69,65 milliards de F CFA soit (9,63%). Les créances nettes sur les clients se chiffrent à 324,20 milliards de F CFA en 2024 contre 236,58milliards de F CFA en 2023 soit une hausse de 87,63 milliards de FCFA. Les autres créances affichent un solde net de 394,80 milliards de FCFA contre 453,88 milliards de FCFA en 2022 correspondant à une baisse de 59,08 milliards de FCFA.

La trésorerie-Actif ; elle est de 54,01 milliards de FCFA en 2023 contre 56,27 réalisés en 2024 soit une augmentation de 2,27 milliards de FCFA. Elle est essentiellement composée des valeurs à l'encaissement et des disponibilités dans les comptes

banques, les comptes spéciaux (domiciliations des créances et des comptes séquestres).

LE PASSIF :

Le Capital : Le capital social de Senelec est de 175,24 milliards de francs au 31 décembre 2024.

Les ressources stables : Elles passent de 1 110,15milliards en 2023 à 1097,5 milliards en 2024 soit une baisse de 12,55 milliards de FCFA (1,13%).

Le Passif circulant : Il a augmenté de 189,85 milliards de F CFA (24,59%) par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due à la hausse de la dette relative aux fournisseurs d'exploitation de 427,72 milliards de F CFA.

La trésorerie passive : Il est passé de 202,60 milliards de FCFA en 2023 à 134,54 milliards de FCFA en 2024, soit une amélioration de 50,59 milliards de F CFA (-50,59%).



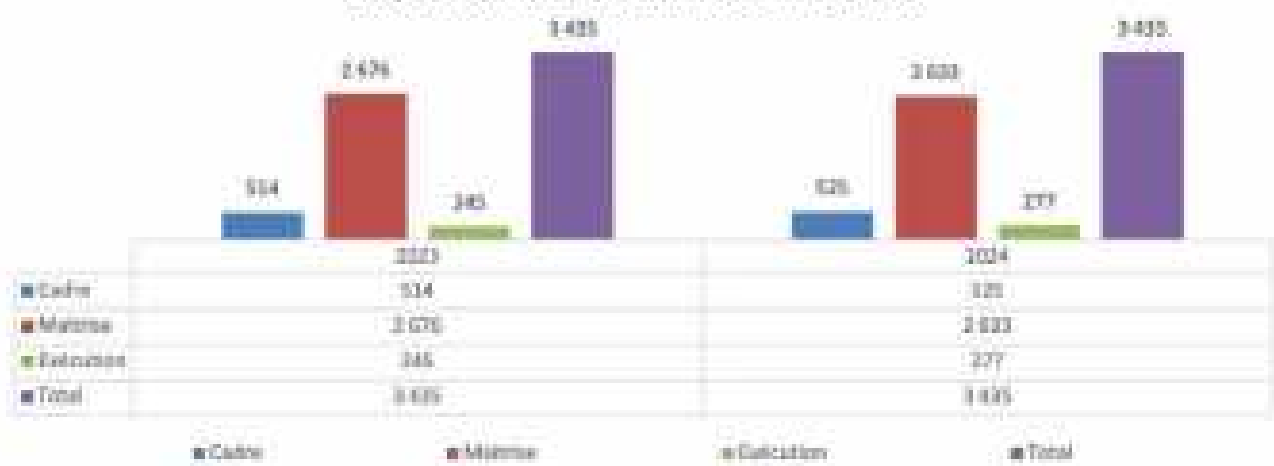
Bilan Social :

EFFECTIFS :

Le personnel permanent de Senelec au 31 Décembre 2024 est de 3 435 agents.

Effectifs par collèges	2023	2024	Part (2024)	Variations (2024/2023)
Cadre	514	525	15,3%	2,1%
Maitrise	2 676	2633	76,7%	-1,63%
Exécution	245	277	8%	11,55%
Total	3 435	3435	100,00%	0,00%

EVOLUTION DES EFFECTIFS CDI INSCRITS



A fin 2024, Senelec compte 525 cadres, 2 633 agents maîtrise et 277 agents d'exécution. L'effectif reste le même par rapport à 2023.

Répartition du personnel par sexe et par âge :

La pyramide des âges tend vers la forme cylindrique. La Moyenne d'âge SENELEC est de 43 ans 03mois 22 jours pour l'année 2024.

Le personnel de Senelec est composé de 2 638 hommes et 797 femmes.



MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Durant l'année 2024, 121 agents ont été recrutés soit :

- 18 cadres,
- 57 agents de maîtrise et
- 46 agents d'exécution.

Les déperditions sont au nombre de 105 agents dont 87 départs à la retraite.

EFFECTIFS PAR FONCTIONS :

Fonctions	2024	Parts
Production	265	7,71%
Réseaux (Transport et Distribution)	631	18,37%
Commerciale	1 666	48,5%
Support	873	25,41%
TOTAL	3 435	100%

EFFECTIFS PAR FONCTION



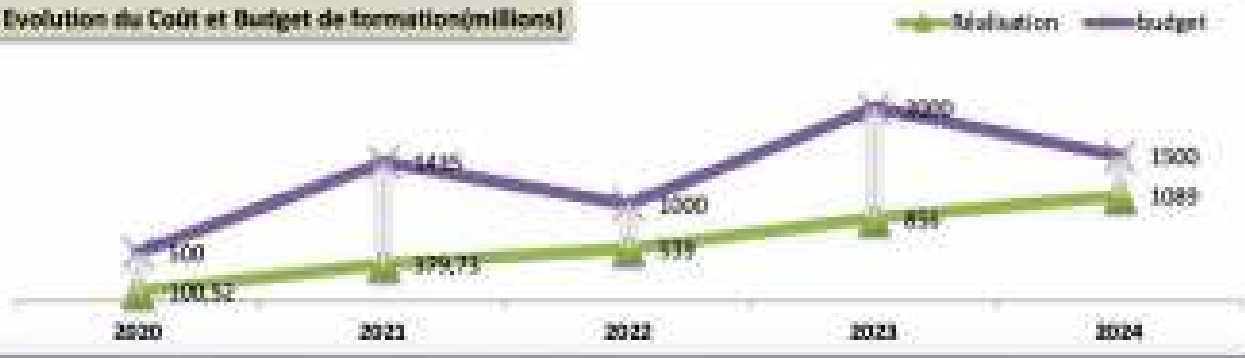
FORMATION ET ENCADREMENT

L’effectif formé au Sénégal (CFPP et hors CFPP) est exprimé en homme. Jour et s’élève à 5 489.

ANNEES	SENEGAL CFPP	SENEGAL hors CFPP	ETRANGER	TOTAL
2023	3 834	581	128	4 543
2024	4 750	546	193	5 489

Le coût de la formation est de 1,09 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 72,62% par rapport au budget, contre 43% en 2023.En outre, l’effectif formé en 2024 a connu une évolution de 20,82% par rapport à 2023.

Evolution du Coût et Budget de formation(millions)



CONDITIONS DE TRAVAIL D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Accidents de travail :

		Nature de l'accident		
		Accident de Site	Accident de trajet	TOTAL
Année 2023	Avec arrêt de travail	12	16	28
	Sans arrêt de travail	0	1	1
	Décès	0	0	0
	Total victimes	12	17	29
	Nombre de journées perdues	385	929	1 314
Année 2024	Avec arrêt de travail	6	19	25
	Sans arrêt de travail	0	0	0
	Décès	0	0	0
	Total victimes	6	19	25
	Nombre de journées perdues	233	907	1 140

Consultations médicales :

SITES	AGENTS	EPOUSES	ENFANTS	AUTRES	TOTAL
VINCENS	770	145	330	356	1 601
BEL AIR	242	10	13	123	388
IMM. Seydina KANE	1493	147	127	121	1 888
HANN	788	27	48	65	928
GUEDIAWAYE	568	99	159	117	943
DISPATCHING	215	33	58	104	410
CAP des BICHES	806	307	462	586	2 161
RUFISQUE	152	28	74	45	299
REGIONS	928	407	606	229	2 170
TOTAL	5 962	1 203	1 877	1 746	10 788

ANNEXES



3, Place de l'Indépendance (10)
Case Postale Indépendance (10)
BP 2005 - Dakar
SENEGAL



Immeuble First Lagoon
18, Boulevard City Village
BP 22 443 Dakar - Pouty
SENEGAL

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL

« SENELEC »

28, Rue Vincent
BP 93 - Dakar
SENEGAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société Nationale
d'Électricité de Sénégal
« SENELEC »
Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les états
financiers annuels
Exercice clos le 31
décembre 2024

1.2. Fondement de l'opinion avec réserve

a. Régime de propriété des immobilisations corporelles

La loi 2000-01 du 18 janvier 2002 a transféré à l'Etat du Sénégal la propriété des installations de production, de transport, de distribution, les postes et lignes électriques de la SENELEC ainsi que les droits immobiliers attachés à ces immobilisations, en précisant que les conditions de mise à disposition par l'Etat du Sénégal de ces immobilisations seront définies dans le contrat de concession de la SENELEC.

La nouvelle loi portant code de l'électricité n° 2021-01 adoptée le 09 juillet 2021 a confirmé la propriété de l'Etat sur toutes les installations existantes.

A ce jour, aucune convention entre la SENELEC et l'Etat du Sénégal ne précise les modalités d'utilisation desdites installations. Le transfert de propriété n'a pas été matérialisé dans les comptes de la société et les immobilisations concernées figurent toujours, contrairement à ce qui est dû, au bilan de la société.

En conséquence, les états financiers de la SENELEC, tels que présentés au 31 décembre 2024, laissant apparaître dans son bilan, comme biens propres, des immobilisations appartenant à l'Etat du Sénégal, ne induisent pas l'application dans les comptes de la société des dispositions légales, et notamment en matière de régime de propriété des biens. Les impacts de la déconsolidation de ces immobilisations dans les états financiers annuels de la SENELEC n'ont pas été mesurés de manière précise, en raison de caractéristiques techniques, sur la prise en charge des passifs en lien direct avec ces investissements.

b. Immobilisations en cours

A la clôture de l'exercice, les immobilisations en cours de la SENELEC s'élevaient à 506 milliards FCFA.

Nos travaux d'audit ont été en outre les suivants : une absence de suivi rigoureux et documenté des projets d'investissement qui ont conduit à plusieurs anomalies significatives, telles que, entre autres :

- L'existence de projets dits « livrables » sans Avis de Fin de Travaux (AFT) d'un montant total 11 000 millions FCFA ;
- L'existence de dépenses d'investissement de 41 963 millions FCFA engagées pour l'amélioration de la qualité du réseau, non analysées et non rattachées à une immobilisation identifiable ;
- L'existence de projets dits « en cours » d'une valeur de 16 301 millions FCFA présentant une forte antériorité (plus de 3 ans) ;
- L'absence de réponses des chefs de projet sur le niveau d'avancement ou d'achèvement de projets pour 19 304 millions FCFA.

En raison de la nature critique des points ci-dessus énoncés, nous n'avons pas été capables de mesurer l'impact des ajustements qu'il aurait fallu constater à la clôture de l'exercice.

Nous avons effectué nos audits selon les normes internationales d'audit (INAI) tel que prévu par le Règlement n° 01/2017/MINICHADE portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'ONADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes



3, Place de l'Indépendance | 883
Ex-Hôtel Indépendance (10P)
BP 2385 - Dakar
SENEGAL



Immeuble Pirel Laporte
14, Boulevard Oly Mbaye
BP 23 446 Dakar - Pirel
SENEGAL

Secrétariat National
d'Électricité de Sénégal
« SENELEC »

Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les États
financiers annuels

Exercice clos le 31
décembre 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL
« SENELEC »
28, Rue Vincens
BP : 93 – Dakar
Sénégal

Dakar, le 23 mai 2025

À l'Assemblée Générale,

En vertu de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons
présenté notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- l'état des états financiers annuels de la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC)
tel qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SENELEC qui comprennent au 31 décembre
2024 le bilan faisant apparaître un total de 2 193 989 millions FCFA, le compte de résultat présentant un
chiffre d'affaires de 1 015 176 millions FCFA et un résultat bénéficiaire de 34 767 millions FCFA, le tableau
de flux de trésorerie et les notes annexes.

À notre avis, à l'exception de l'existence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec
réserves », les états financiers annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des
opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de
cet exercice, au regard des règles et principes comptables établis par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au
droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable OHADA.

Société Autonome
d'Électricité de Sénégal
« SENELEC »
Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les États
Financiers Annuels
Fermés clos le 31
décembre 2024

sont plus largement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nos sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

1.3. Responsabilités de la Direction et du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et validés par notre Conseil d'administration en date du 21 mai 2025. Les notes annexes ont été complétées par la Direction des éléments déposés à cette date.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et du système comptable de l'OHADA, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de faire, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de comptabilité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de superviser le processus d'évaluation de l'information financière de la société.

1.4. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumul, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre responsabilité pour l'audit des états financiers annuels est décrite de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

Société Nationale
d'Électricité du Sénégal
« SENELEC »
Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les états
financiers annuels
Exercice clos le 31
Décembre 2024

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations ne comprennent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels, et des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'opinions aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous nous sommes acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une erreur significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une erreur significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fortement de l'opinion aux réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Sénégal



Papa Sani GUEYE
Associé

Forvis Mazars Sénégal



Tadjou MBAYE
Associé



ANNEXE : RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, tel que prévu par le Règlement N° 01/2017CMCHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, nous assurons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017CMCHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent éveiller une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur la caractéristique significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'audit, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui reflète une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence

directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas notés ou suspects de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de cibler des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, et au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies notées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraude, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions, sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous corroborons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les incertitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Service National
d'Électrification Rural
« SENELEC »
État financier consolidé
Exercice 2024
exercice 2024

1- ÉTAT FINANCIER ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024

En millions FCFA

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024							
Dénomination EnBA : SOCIÉTÉ NATIONALE D'ELECTRICITÉ DU SÉNÉGAL					Exercice clos le		31/12/2024
N° Identificateur : 0814861 2023					Date (en mois)		12
REF	ACTIF	Régie	EXERCICE au 31/12/2024			EXERCICE au 31/12/2023	
			INIT	ARRT et CORRECT	FIN	INIT	FIN
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12.04.1	11 714	7 000	4 010	-	4 000
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-	-
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		11 714	7 000	4 010	-	4 000
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12.04.2	1 834 857	710 981	1 257 876	1 980 217	1 980 217
AJ	Terreins		52 210	-	52 210	51 834	51 834
AK	Bâtiements		79 422	47 718	31 704	34 942	34 942
AL	Aménagements, agencements et installations		1 011 220	606 459	1 085 587	1 000 344	1 000 344
AM	Matériel, mobilier et outillage techniques		170 380	106 036	16 361	67 234	67 234
AN	Matériel de transport		18 018	10 626	2 904	3 263	3 263
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations		88 115	-	88 115	78 228	78 228
AO	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12.04.3	68 814	13 281	52 733	58 878	58 878
AP	Titres de participation	12.04.3	30 740	13 281	17 459	22 007	22 007
AO	Autres immobilisations financières	12.04.3	38 074	-	35 274	36 871	36 871
AT	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2 022 704	731 620	1 354 724	1 999 563	1 999 563
BA	ACTIF CIRCULANT H20		-	-	-	-	-
BB	STOCKS ET ENCOURE	12.04.4	23 670	368	22 734	8 000	8 000
BC	CRÉANCES ET EMPLOIS ASSIMILÉS		446 213	14 738	370 474	710 577	710 577
BD	Fournisseurs d'énergie vendus		11 465	-	11 465	23 179	23 179
BE	Cléments	12.04.4	389 388	46 167	324 207	289 579	289 579
BF	Autres créances	12.04.4	424 358	29 602	324 802	403 819	403 819
BH	TOTAL ACTIF CIRCULANT		859 333	76 167	720 278	723 565	723 565
BI	Titres de placement	4.5	270	-	270	246	246
BJ	Valeurs à évaluer	4.7	800	-	800	2 581	2 581
BS	Caisses, chèques postaux, chèques et similaires	4.8	65 198	-	65 198	61 121	61 121
BT	TOTAL TRÉSORERIE ACTIF		935 274	-	935 274	948 052	948 052
BU	État de conversion Actif	4.9	8 700	-	8 700	8 000	8 000
BV	TOTAL GENERAL		2 906 976	807 887	2 100 076	2 650 716	2 650 716

En millions FCFA

MILIEU PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Dénomination Simplifiée : SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL			Exercice clos le		31/12/2024
N° Identification : 8514081 202			Durée (en mois)		12
Code	PASSIF	Note	EXERCICE au	EXERCICE au	
			31/12/2024	31/12/2023	
			NET	NET	
CA	Capital	4.10	125 235	175 235	
CB	Apports en capital (en espèces) (-)		-	-	
CC	Primes liées au capital social		-	-	
CE	Excès de réévaluation		-	-	
CF	Réserves indisponibles		26 408	23 465	
CG	Réserves libres		-	-	
CH	Réserves cumulées (+ ou -)		26 408	23 465	
CI	Résultat net (ou résultat) (bénéfice) (+ ou perte) (-)		34 757	33 887	
CJ	Subventions d'investissement		212 170	260 686	
CK	Provisions réglementées		114 947	123 514	
CP	TOTAL CARITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	4.10	499 547	601 092	
DA	Emprunts et dettes financières	4.11	436 767	424 895	
DB	Dettes de capital et dettes assimilées		-	-	
DC	Dettes de location à long terme		-	-	
DD	Provisions pour risques et charges		7 103	4 243	
DE	TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	4.11	436 767	424 895	
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		1 036 314	1 118 049	
DH	Dettes circulant MAG		97 265	45 237	
DI	Clients, avances reçues		53	46	
DJ	Fournisseurs d'électricité	4.12	427 642	440 138	
DK	Dettes fiscales et sociales	4.13	202 723	182 523	
DL	Autres dettes	4.14	264 154	190 940	
DM	Provisions pour risques et charges à court terme		-	-	
EP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		791 775	711 903	
DO	Stocks, créances d'acomptes et de décaissements	4.15	1 827	-	
DP	Stocks, établissements financiers et crédits de trésorerie	4.16	120 712	202 682	
DT	TOTAL TRÉSORERIE PASSIF		122 539	202 682	
DY	Effet de conversion Poinç		-	1 571	
DZ	TOTAL GÉNÉRAL		1 850 619	1 850 715	

Sociedade FCPB

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024						
Organisation Entité : SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL				Exercice clos le		31/12/2024
N° Identification : 0814081 203				Carter (en mois)		12
REF	LIBELLÉ		NOTE	EXERCICE 44 31/12/2024 NET	EXERCICE 44 31/12/2023 NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+			
RA	Achats de marchandises		-			
RS	Variation de stocks de marchandises		+			
SA	MARGE COMMERCIALE (Comme TA + RS)					
TR	Ventes de produits fabriqués	B	+	4,36	900 413	949 320
TC	Travaux, services rendus	C	+	4,36	22 325	19 130
TD	Prestats accessoires	D	+	4,36	2 440	1 280
SB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		+	8,72	1 815 178	969 729
TE	Production stockée (au démarrage)		+			
TF	Production immobilisée		+			
TI	Subventions d'exploitation		+		43	60
TH	Autres produits		+	4,36	24 675	16 473
TI	Transferts en charges d'exploitation		+		1	
TC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	4,37	(221 502)	(675 062)
TD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		+		5 489	(4 038)
RE	Autres achats		-		(70 224)	(21 676)
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		+		7 230	8 324
RG	Transports		-		(4 017)	(2 679)
RH	Services extérieurs		-		(47 400)	(42 889)
RI	Impôts et taxes		-	4,18	(12 038)	(10 341)
RJ	Autres charges		-	4,19	(28 913)	(25 077)
KC	VALEUR AJOUTÉE (SB - RAHBI) + (comme TE à TH)				286 895	181 478
RL	Charges de personnel		-	4,30	83 080	85 543
SD	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (KC + RL)				113 867	97 969
TJ	Régimes d'amortissements, provisions et dépréciations		+		19 014	17 813
FL	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		-	4,21	94 851	62 738
XI	RESULTAT D'EXPLOITATION (SD + TJ - FL)				41 456	49 664
TR	Revenus financiers et résultats		+		8 070	3 823
TL	Régimes de provisions et de dépréciations financiers		+		2 283	1 186
TH	Transferts de charges financières		+			9
RM	Frais financiers et charges assimilées		-		14 562	24 077
RH	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		7 152	8 277
RI	RESULTAT FINANCIER (comme TR à RH)				16 338	21 373
XII	RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (RI + XI)				57 794	71 037
TH	Produits des cessions d'immobilisations		+		1	11
TI	Autres Produits IAO		+		18 137	26 088
RC	Valeurs comptabilisées des cessions d'immobilisations		-			1
RF	Autres Charges IAO		-			
SH	RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (comme TH à RF)				18 138	19 588
RI	Participation des investisseurs		+			
RC	Impôts sur le résultat		-		18 794	6 823
XI	RESULTAT NET (SH + RI - RC)				24 797	39 563

En millions FCFA

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024				
REF	LIBELLÉ		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
2A	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie net (N-1) - Trésorerie nette (N-1))	A	(148 385)	(54 458)
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Global (CAG)		188 237	82 000
FE	- Variation du fonds circulant (FC)		-	-
FG	- Variation des stocks		(12 752)	8 956
FD	- Variation des créances		(36 802)	(145 384)
FE	+ Variation du passif circulant (C)		144 181	102 121
	Variation du BF de nos activités opérationnelles (FD+FG+FE)		19 627	(36 314)
2B	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	174 484	41 538
2B	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			-
FF	- Emplacements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(788)	(281)
FG	- Emplacements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(115 453)	(175 588)
FD	- Emplacements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(642)	(4 426)
FE	- Emplacements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		4	11
FD	+ Emplacements liés aux cessions d'immobilisations financières		292	1 364
2C	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FD)	C	(116 589)	(77 920)
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		-	-
FE	+ Augmentations de capital par apports réservés		-	-
FL	+ Subventions d'équipement reçues		22 040	28 422
FD	- Prélèvements sur le capital		-	-
FE	- Dividendes versés		-	-
2D	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FE à FE)	D	22 040	28 422
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		-	-
FD	+ Emprunts		49 128	82 133
FE	+ Autres dettes financières		2 698	2 208
FD	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		(31 919)	(58 564)
2E	Trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FD à FD)	E	19 907	25 777
2F	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (2D+2E)	F	41 947	54 200
3G	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (2A+2F)	G	59 121	(34 121)
3H	Trésorerie nette au 31 Décembre (2A+G)	H	(25 264)	(118 578)

Société Nationale
d'Électricité du Sénégal
« SENELEC »

État financier annuel

Couvrant le 31
décembre 2024

2- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Nationale d'Électricité (SENELEC) est une société anonyme à capital public majoritaire créée par la loi n° 83-72 du 06/07/1983, concessionnaire de la production, du transport, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique mais également, de télécommunication, du desserrement et de la réalisation de nouveaux ouvrages sur son territoire. Elle a une mission prioritaire qui est de fournir de l'électricité aux citoyens et industries afin de participer activement au développement du Sénégal.

L'Etat assure la régulation et le contrôle du secteur pour la recherche de l'efficacité du système économique en égard à la position stratégique de l'industrie électrique dans l'économie nationale. L'Etat assure ces fonctions à travers le Ministère du Pétrole et des Énergies qui assure la tutelle administrative et technique du secteur de l'énergie par l'intermédiaire de la Direction de l'Énergie et de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie.

Le majeure partie des opérations de la SENELEC s'exerce avec des tiers prestataires de services ou des bailleurs locaux ou internationaux. À l'image principalement :

- des firmes internationales qui interviennent dans la mise en place des projets d'équipement au niveau de ses différentes activités (production, transport, distribution) ;
- des fournisseurs de biens d'équipement ;
- des bailleurs de fonds internationaux, régionaux, étatiques et privés, à travers les emprunts directs et les emprunts rétrocedés par l'Etat du Sénégal, qui appuient financièrement pour la réalisation des investissements projets et ;
- des partenaires techniques dans la perspective de la réforme institutionnelle du secteur de l'énergie et de la SENELEC.

3- RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Déclaration de conformité au SYSCOHADA

Les états financiers annuels ont été préparés conformément au Système Comptable OHADA et à l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUCIF) adoptés le 26 janvier 2017 par le Conseil des Ministres de l'OHADA.

Les comptes de la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC) sont présentés sous la forme d'un Bilan, d'un Compte de Résultat, d'un Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) et des notes annexes. Ces états financiers forment un tout indissociable.

Section Rapports
d'Éthique de l'État
à SENELEC
État Sénégalais
Exercice clos le 31
décembre 2024

3.2. Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées par la SENELEC sont celles de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) et de SYSCOMADA. Les précisions sur celles-ci peuvent être synthétisées comme suit :

3.2.1. Base monétaire

Les états financiers annuels sont établis en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

3.2.2. Exercice comptable

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

3.2.3. Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels sont établis sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, des pratiques et conventions comptables telles que retenues et spécifiées dans l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) et le Système Comptable OHADA ; l'entité, la comptabilité d'engagement, la prudence, la permanence des méthodes, la correspondance du bilan de clôture et du bilan d'ouverture, la spécialisation des exercices, le coût historique, la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'importance significative, la régularité et la transparence.

3.2.4. Immobilisations incorporelles, corporelles et auxiliaires

Les immobilisations sont évaluées pour leur valeur d'origine au bilan de la SENELEC (comptabilisation au coût historique). Cette valeur d'origine peut être soit :

- le coût d'achat augmenté des frais accessoires (prix de douane, frais de transport, de montage et d'installation de l'immobilisation...) et déduit de la TVA récupérable ;
- le coût de production, pour les immobilisations créées par la SENELEC pour elle-même (le coût de production est égal au coût des matières consommées augmentées du coût des charges directes et/ou indirectes de production).

Les immobilisations de la SENELEC ont fait l'objet d'une réévaluation en 2017. La réévaluation des immobilisations a été effectuée à date d'expert et en fonction des coûts de référence (catalogue des coûts). L'excédent de réévaluation dégagé a été comptabilisé dans le compte Provision spéciale de réévaluation et est reporté au même exercice que les suppléments d'amortissements constatés.

Les dépenses d'entretien et de réparation qui entraînent uniquement une remise en état de l'immobilisation ou une conservation de celle-ci dans de bonnes conditions d'utilisation, constituent des charges

Société Nationale
d'Électricité du Sénégal
« SENELEC »
Plan comptable annulé
Exercice clos le 31
décembre 2024

d'exploitation. Celles qui, en revanche, ont pour effet d'augmenter de manière significative la valeur nette la durée de vie du bien sont portées à l'actif du bilan dans les valeurs immobilisées.

Les immobilisations non définitivement achevées ou non mises en service sont inscrites dans un compte d'immobilisations en cours et sont maintenues dans cette rubrique tant qu'elles ne sont pas opérationnelles. Leur mise en service est conditionnée par la production d'un Acte de Fin de Travaux (AFT) par les services techniques compétents.

La méthode d'amortissement linéaire est appliquée à toutes les immobilisations amortissables selon leur durée d'utilité. Les durées retenues sont les suivantes :

Rubriques	Durées
Travaux d'entretien	10 ans
Construcs	10 ans
Matériel et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique et télécommunication	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Équipements informatiques (matériel)	10 ans
Équipements administratifs et installations de bureau	20 ans
Agencements et installations de bureau	10 ans
Autres agencements et installations	15 ans
Logiciels informatiques	25 ans
Flottes de transportations et autres véhicules	25 ans

Les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation en 2017 sont amorties conformément à la durée de vie utile estimée lors des travaux de réévaluation.

Régime de propriété des biens de la SENELEC

La loi 2002-01 du 16 janvier 2002 a transféré à l'Etat du Sénégal la propriété des installations de production, de transport, de distribution, les postes et lignes électriques de la SENELEC ainsi que les droits immobiliers attachés à ces immobilisations, en précisant que les conditions de mise à disposition par l'Etat du Sénégal de ces immobilisations seront définies dans le contrat de concession de la SENELEC.

La nouvelle loi portant code de l'électricité n° 2021-31 adoptée le 08 juillet 2021 a confirmé la propriété de l'Etat sur les dites installations existantes.

A ce jour, aucune convention entre la SENELEC et l'Etat du Sénégal ne précise les modalités d'utilisation des dites installations. Le transfert de propriété n'a pas été matérialisé dans les comptes de la société et les immobilisations concernées figurent toujours comme biens propres à l'actif du bilan de la société.



28, Rue Vincens BP : 93 Dakar Sénégal
Tél. : +221 33 839 30 30 Fax : +221 33 823 12 67
Service clientèle : +221 33 867 66 66

www.senelec.sn